



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1.1 TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2 EXERCICE DE LA COMPÉTENCE : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	5
2. LA PREVENTION DES DECHETS	7
2.1 INDICE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PRODUITS PAR HABITANTS PAR RAPPORT A 2017	8
2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES : LES BIO-DECHETS	9
3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	10
3.1 PRE COLLECTE	10
3.2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL	10
3.3 LES EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE	11
3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE	13
3.5 FREQUENCE DE COLLECTE (01/01/2017)	15
3.6 AUTRES COLLECTES	16
3.7 EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE	16
4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN 2025	17
4.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	17
4.2 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE SEPAREE	19
4.3 EVOLUTION DES TONNAGES DES DIFFERENTS DECHETS	22
4.4 PERFORMANCE DE COLLECTE	23
5. SUIVI DES RECLAMATIONS ET TRAITEMENT	24
6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	25
6.1 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE	25
6.2 LES ABSENCES AU 31 DECEMBRE 2025	26
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	27
7. BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	27
7.1 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE	27
7.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC	28
8. STRUCTURE DU COÛT	30
GLOSSAIRE	32
ANNEXE 1 : RAPPORT D'ACTIVITE DE PLANCHER ENVIRONNEMENT	36
ANNEXE 2 : RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDOMSA	37

PREAMBULE

Cadre réglementaire

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définissant les indicateurs techniques et financiers du rapport d'activités, le Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité « collecte des déchets » pour l'année 2025.

Le rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique. Le rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. Il est également diffusé sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (www.bassin-aubenas.fr).

Présentation de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas compte à ce jour 28 communes avec une population de 42 176 habitants (INSEE, population totale 01/01/2026). Sa superficie est de 326,9 Km² avec une densité de population de 129 habitants au Km². Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition, avec une ville centre de 13 130 habitants et des communes rurales sur ses pentes.

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ». Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des encombrants, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence liée au « Traitement des déchets ménagers » a été transférée à deux Syndicats :

- Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Sud Ardèche (SIDOMSA) pour toutes les autres communes.
- Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Déchets du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED) pour la commune de Mézilhac

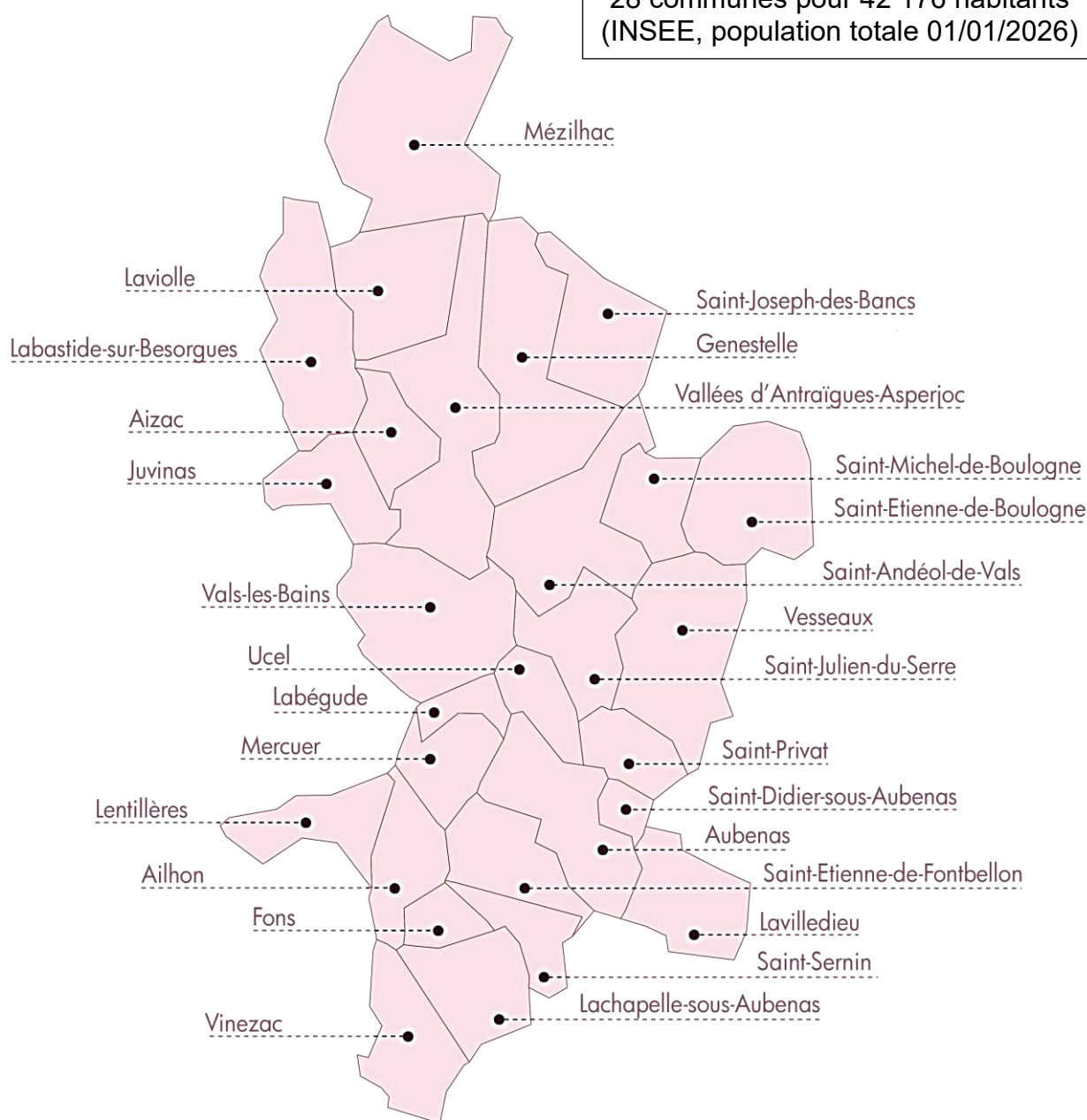
LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas compte à ce jour 28 communes pour 42 176 habitants (INSEE, population totale 01/01/2026)



Les communes du territoire de la CCBA

Le rapport portant sur 2025, les données de population au 01/01/2026 sont prises en compte pour les calculs

Commune	Population 01/01/2026	Commune	Population 01/01/2026
Ailhon	569	Mézilhac	110
Aizac	170	Saint-Andéol-de-Vals	544
Vallées d'Antraigues Asperjoc	859	Saint-Didier- sous-Aubenas	944
Aubenas	13 130	Saint-Etienne-de- Boulogne	407
Fons	325	Saint-Etienne-de- Fontbellon	2 997
Genestelle	274	Saint-Joseph- des-Bancs	201
Juvinas	190	Saint-Julien-du- Serre	904
Labastide-sur- Besorgues	289	Saint-Michel-de- Boulogne	152
Labégude	1 432	Saint-Privat	1 716
Lachapelle-sous- Aubenas	1 944	Saint-Sernin	1 903
Lavilledieu	2 314	Ucel	2 053
Laviolle	98	Vals-les-Bains	3 521
Lentillères	243	Vesseaux	2 118
Mercuer	1 358	Vinezac	1 411
Total habitants	42 176		

1.1.3 Description des limites géographiques de la compétence

La Communauté de Communes assure la gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la commune de Mézilhac. La gestion des déchets sur cette commune est assurée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED) situé au Cheylard. L'ensemble des données du présent rapport sont établies sans prendre en compte celles de la commune de Mézilhac. Les informations relatives à cette dernière sont intégrées au rapport du SICTOMSED.

La population retenue pour le calcul des ratios sera donc de : 42 066 habitants.

1.2 EXERCICE DE LA COMPÉTENCE : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas assure en régie la collecte des encombrants sur rendez-vous et ce, sur l'ensemble de son territoire. En revanche, pour la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables, il y a deux collecteurs différents sur le territoire :

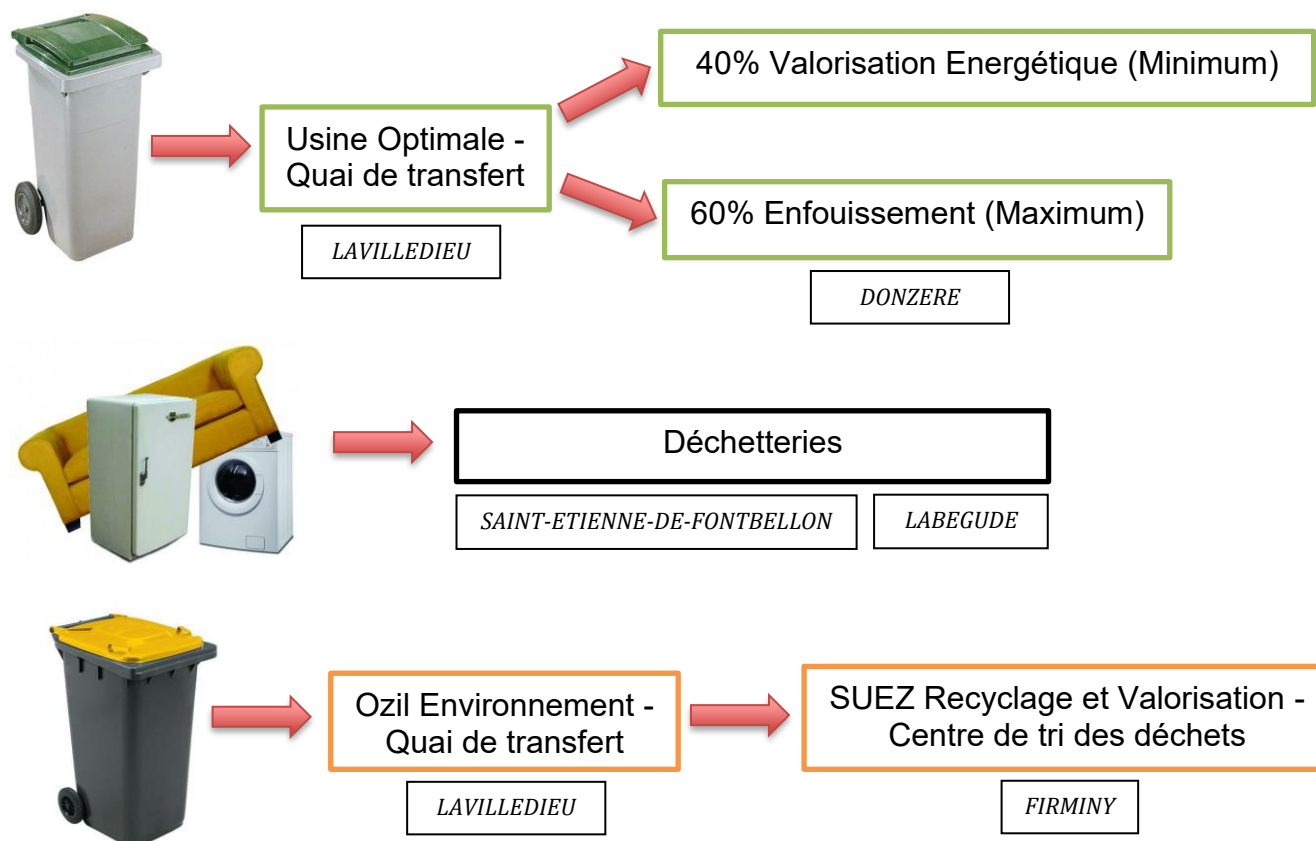
- Une collecte en régie directe
- Une collecte réalisée par un prestataire privé « Plancher Environnement »

  Collecte Trie Valorise	
Ailhon	Aizac
Aubenas	Vallée Antraigues Asperjoc
Fons	Juvinas
Genestelle	Labastide-sur-Bésorgues
Labégude	Lavilledieu
Lachapelle-sous-Aubenas	Laviolle
Lentillères	Aubenas *
Mercuer	
Saint-Andéol-de-Vals	
Saint-Didier-sous-Aubenas	
Saint-Etienne-de-Boulogne	
Saint-Etienne-de-Fontbellon	
Saint-Joseph-des-Bancs	
Saint-Julien-du-Serre	
Saint-Michel-de-Boulogne	
Saint-Privat	
Saint-Sernin	
Ucel	
Vals-les-Bains	
Vesseaux	
Vinezac	

* Colonnes aériennes du quartier des Oliviers et déchets du marché du samedi matin

La collecte du verre, du papier, la gestion des déchetteries et le traitement de tous les déchets sont assurés par le SIDOMSA.

De manière synthétique, les déchets collectés ont un exécutoire final qui peut se définir comme suit :



Exutoires des déchets de la CCBA

2. LA PREVENTION DES DECHETS

LES ENGAGEMENTS DU SERVICE

Contribuer à réduire la production de déchets grâce aux actions du PLPDMA
(Cf. Chapitre 2 section 1 et 2)

Garantir un service public de qualité
pour toutes et tous, toute l'année
(Cf. Chapitre 5)

Améliorer le recyclage par un
meilleure tri et captation des flux
(Cf. Chapitre 4 section 2)

Garantir un cadre de vie de qualité
(Cf. Chapitre 5)

2.1 INDICE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PRODUITS PAR HABITANTS PAR RAPPORT A 2017

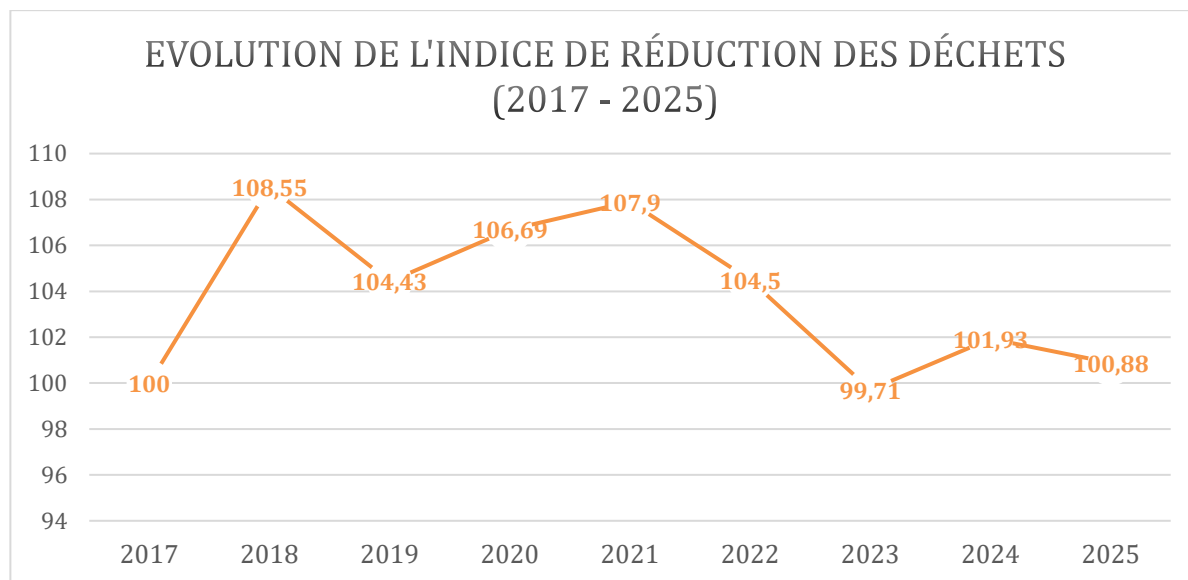
La mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement. Le décret n°2015-662 du 10 Juin 2015 précise son contenu et les objectifs à atteindre.

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a été créée en 2017, aussi le calcul de l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage, à partir de la base de 2010 tel que recommandé par l'ADEME, ne peut être calculé.

Les tonnages sont cependant comparés à l'année 2017, année pour laquelle la CCBA dispose de données.

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2017 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2017 (soit $10\,955 \times 100 / 10860$).

100,88 est l'indice de réduction des déchets



Cet indicateur montre que nous avons produit davantage de déchets en 2025 qu'en 2017, avec une hausse de 0,88 %, alors même que la population totale a augmenté de 2,9 % sur la même période. Le Programme local de prévention des déchets ménagers 2026-2031 du Centre-Sud Ardèche est en cours finalisation et sera consultable, dès son approbation, sur le site internet du SIDOMSA : <https://www.sidomsa.net>,

2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES : LES BIO-DECHETS

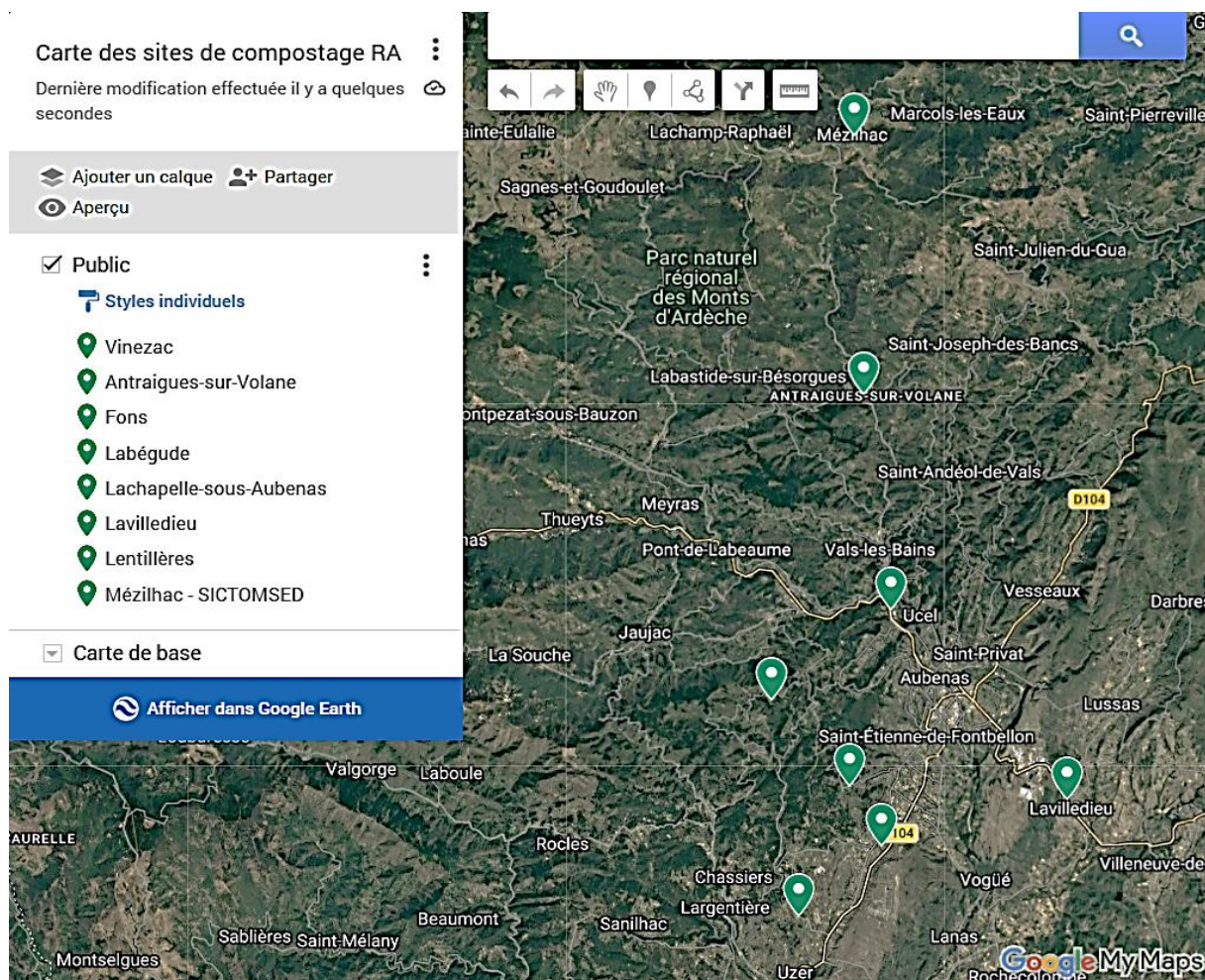
Conformément à la loi AGECE, au 1^{er} janvier 2024, les déchets biodégradables comme les déchets alimentaires ou organiques ne doivent plus être jetés avec les ordures ménagères.

Le choix de la CCBA s'est alors porté sur la mise en œuvre de sites de compostage partagé. Au 1^{er} trimestre 2024, chaque commune volontaire a été équipée d'un bac de compost fourni pour partie par le SIDOMSA et par la CCBA qui a passé commande auprès de l'ESAT de Lalevade.

Le chargé de mission biodéchets, en poste depuis mai 2024 en tant que « référent des sites de compostage », a poursuivi l'animation et la gestion du réseau de référents communaux, qui assurent un rôle de relais local pour le bon fonctionnement des composteurs.

Depuis le 1^{er} trimestre 2025, la CCBA s'est engagée dans l'agrandissement du dimensionnement des sites de compostage partagé, comprenant trois bacs (un bac de broyat, un bac d'apport et un bac de maturation) ainsi qu'un panneau d'information par site. Chaque commune du territoire disposera d'un site de compostage partagé, ceux-ci étant déployés sur 2026-2027.

À fin 2025, 8 sites complets sont en fonctionnement, répartis sur huit communes.



3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

3.1 PRE COLLECTE

Pour une meilleure gestion de la collecte des déchets, la qualité de la pré collecte est un préalable indispensable. Il s'agit de faire en sorte que l'évacuation des déchets par le citoyen dès qu'il a terminé d'utiliser un produit soit optimale.

En ce qui concerne les ordures ménagères, elles doivent être déposées en sacs fermés dans un bac conforme à la collecte.

L'ensemble des consignes de tri est mis à jour régulièrement sur le site internet du SIDOMSA : <https://www.sidomsa.net>.



3.2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

Collecteur	Nombre de communes	Nombre d'habitants
Régie CCBA	21	38 146
Plancher Environnement (Marché public)	6	3 920

Les déchets de 89,7% des habitants du territoire sont collectés par les agents en régie.

3.3 LES EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE

Différents modes de collecte existent sur le territoire de la CCBA : porte à porte, points de regroupements et points d'apports volontaires. Cette situation est la conséquence des modifications successives du périmètre de l'intercommunalité et de sa fusion en 2017 avec la Communauté de Communes du Vinobre. Avant la fusion, chaque commune et intercommunalité avait son propre mode de fonctionnement.

Lors de la création de la CCBA en 2017, les élus ont instauré un taux unique de TEOM et ont choisi d'harmoniser le service le mode de collecte avec des points de regroupement. Cette harmonisation sur le territoire étant progressive, des modes et des équipements de collecte différents coexistent encore sur le territoire.

3.3.1 Collecte en porte à porte

Certains habitants font l'objet d'une collecte en porte à porte et sont alors équipés en bacs jaunes individuels pour les emballages recyclables.

En revanche, ils doivent s'équiper de bacs pour les ordures ménagères. La Communauté de Communes les incite fortement à acheter des bacs conformes (Bacs roulants normalisés AFNOR NF EN 840 de 1 à 6) permettant aux agents de collecte d'utiliser le lève-conteneur. Des affiches, indiquant la conformité de ces bacs, sont installées dans les magasins de jardinage et bricolage du territoire.



Bacs de 240 L

3.3.2 Collecte en point de regroupement

Ce système de collecte est désormais privilégié. En effet, ce système est à la fois plus économique et plus fonctionnel. Il tend progressivement à s'appliquer sur l'ensemble du territoire. La CCBA met à disposition des riverains, des bacs pour les ordures ménagères et les emballages recyclables sur le domaine public. Quels avantages ?

- Accessibilité 7j/7j et 24h/24h
- Réduction des nuisances sonores et des perturbations de la circulation grâce aux arrêts moins fréquents
- Amélioration du service aux usagers : il sera plus facile d'apporter un petit sac de déchets régulièrement aux conteneurs plutôt que de manipuler un conteneur individuel
- Suppression des risques liés au vent, plus de bacs individuels pleins ou vides tombés au sol et gênant la circulation
- Dégagements des trottoirs grâce aux points de collecte regroupés
- Suppression des coûts d'acquisition et de lavage d'un bac à ordures ménagères pour les usagers

Les emplacements des points de collecte sont définis en concertation avec les maires et/ou leurs représentants de chaque commune. Les communes assurent ensuite l'aménagement de ces points de collecte sur leur domaine public.

Afin d'en améliorer l'accessibilité, tant pour les usagers que pour les agents de collecte, la CCBA propose aux communes l'installation de plateformes en béton destinées au maintien des conteneurs. Le coût de cet investissement est financé à parts égales par la CCBA et la commune concernée.



Photo dispositif bac de regroupement

Des dispositifs de bacs enterrés sont également proposés aux communes avec le même mode de financement que pour les plateformes. L'installation de ces dispositifs plus onéreux vise à remplacer les traditionnels bacs roulettes peu esthétiques et encombrants notamment dans les centres urbains.

À ce jour, 48 dispositifs de bacs enterrés sont installés dans les centres-villes ainsi que sur des emplacements à forts enjeux (périmètre de bâtiment classé). En 2025, les communes de Vals-les-Bains et de Labégude ont déposé une demande d'acquisition de ces dispositifs de bacs enterrés auprès du service, en vue de leur installation au début de l'année 2026.



Photo du dispositif des bacs enterrés

Les avantages de ce système sont similaires à ceux des points de collecte en bacs de regroupement, avec en complément un atout supplémentaire : l'esthétique.

3.3.3 Entretien des contenants

Dans une démarche de qualité et de salubrité publique, la CCBA a fait le choix, depuis six ans, de procéder au lavage et à la désinfection des bacs et des colonnes aériennes des centres-villes deux fois par an et des autres une fois par an. Ce lavage est effectué exclusivement sur les bacs appartenant à la collectivité et installés en points de regroupement.

Les bacs sont lavés en circuit fermé dans un camion spécifique.

Lors de la campagne de lavage, les agents en profitent pour mettre ou remettre les consignes de tri sur les bacs et les colonnes aériennes.

L'entretien (réparation et/ou casse) est également assuré par les agents de la CCBA sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année.

3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE

3.4.1 Spécification de la collecte

Actuellement, il n'y a pas de système de gestion des données permettant de dissocier les kilomètres parcourus selon les flux collectés.

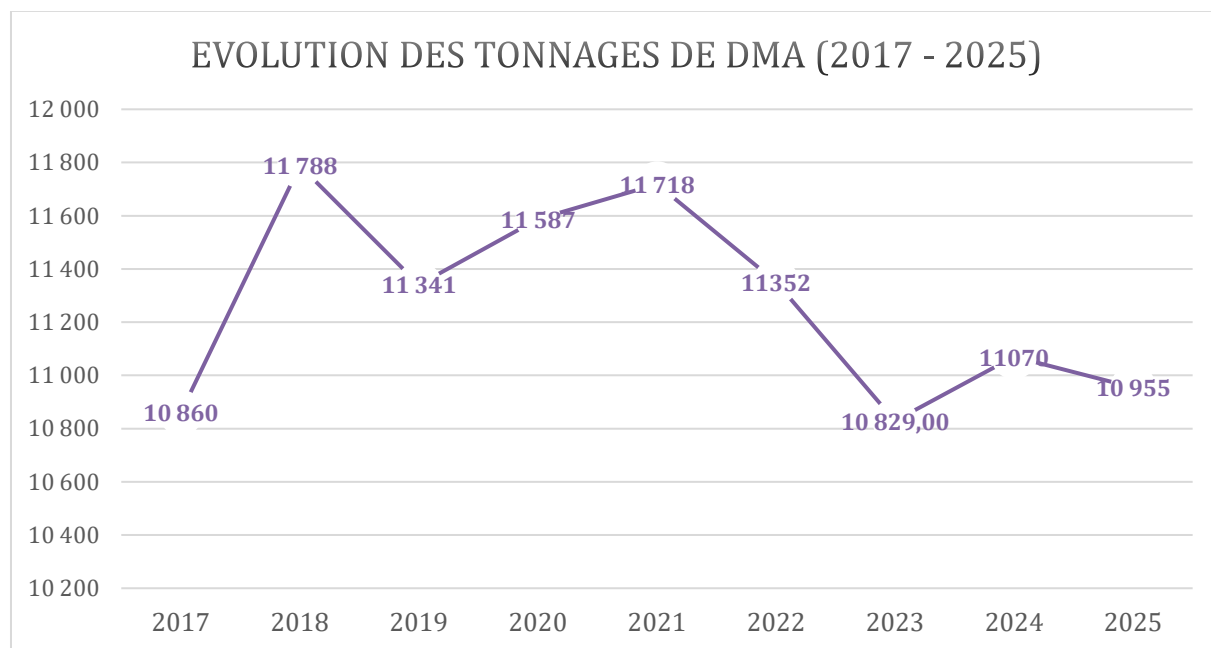
Le tonnage des encombrants n'est pas connu en l'absence de balance à la déchetterie de Saint-Etienne-de-Fontbellon.

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables	Encombrants et livraison des conteneurs
Population	40 649	40 649	40 649
Tonnage annuel *	9 548	1 407	NC
Kilométrage parcouru	194 423 régie uniquement		
Couleur du couvercle			Sans objet

*Les données sont issues des bons de pesées Usine Optimale

194 423 km parcouru en 2025, soit une augmentation de 5,99 % du kilométrage parcouru pour la collecte en régie par rapport à l'année 2024, du fait de renforcements de tournées de collecte en période estivale.

10 955 tonnes de déchets collectés



3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Il n'y a pas de seuil défini au-delà duquel la collectivité n'assure pas le ramassage des déchets non ménagers, à partir du moment où la collecte peut se faire sans sujétions techniques particulières.

3.5 FREQUENCE DE COLLECTE (01/01/2017)

	Mode de collecte	Ordures Ménagères		Emballages Recyclables	
		Centre-Ville	Ecart	Centre-Ville	Ecart
Ailhon	RGPT et PAP	C1		C0.5	
Aizac	RGPT	C1		C0.5	
Vallées Antraigues Asperjoc	RGPT et PAP	C1		C0.5	
Aubenas	PAP et RGPT	C6	C2-C3	C1	C0.5
Fons	PAP	C1		C0.5	
Genestelle	RGPT	C1		C0.5	
Juvinas	RGPT	C1		C0.5	
Labastide-sur-Bésorgues	RGPT	C1		C0.5	
Labégude	RGPT	C2	C1	C0.5	
Lachapelle-sous-Aubenas	RGPT	C1		C0.5	
Lavilledieu	PAP et RGPT	C2		C1	
Lentillères	RGPT et PAP	C1		C0.5	
Laviolle	RGPT	C1		C0.5	
Mercuer	PAP	C1		C0.5	
Saint Andéol de Vals	RGPT	C1		C0.5	
Saint-Didier-sous-Aubenas	PAP	C2		C0.5	
Saint-Etienne-de-Boulogne	RGPT	C1		C0.5	
Saint-Etienne-de-Fontbellon	PAP	C1		C0.5	
Saint-Joseph-des-Bancs	RGPT	C1		C0.5	
Saint-Julien-du-Serre	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Saint-Michel-de-Boulogne	RGPT	C1		C0.5	
Saint-Privat	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Saint-Sernin	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Ucel	PAP et RGPT	C2-C1		C0.5	
Vals les Bains	RGPT	C5	C1	C1	C0.5
Vesseaux	RGPT	C1		C0.5	
Vinezac	PAP et RGPT	C1		C0.5	

PAP : Porte à Porte
RGPT : Regroupement

Le chiffre mentionné après le C (Collecte) indique la fréquence de collectes par semaine.

Soit C1 correspond à une collecte par semaine et C0.5 à une collecte tous les quinze jours.

3.6 AUTRES COLLECTES

3.6.1 La collecte des encombrants

« Le premier réflexe pour les encombrants est la déchetterie »



Les élus ont souhaité maintenir un ramassage à domicile pour les personnes dans l'impossibilité de se rendre en déchetterie. La collecte des encombrants s'effectue uniquement sur rendez-vous, après inscription auprès du service, Elle est limitée à 3 objets volumineux ne pouvant pas être transportés dans un véhicule.

3.6.2 La collecte des sapins

Le service gestion des déchets a assuré une collecte de sapins en début d'année 2025. Cette collecte a été effectuée sur rendez-vous. 105 sapins ont été valorisés par l'intermédiaire du SIDOMSA (compost) contre 104 en 2024.

3.7 EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Le service réorganise et optimise en continu les circuits de collecte, avec pour objectifs principaux :

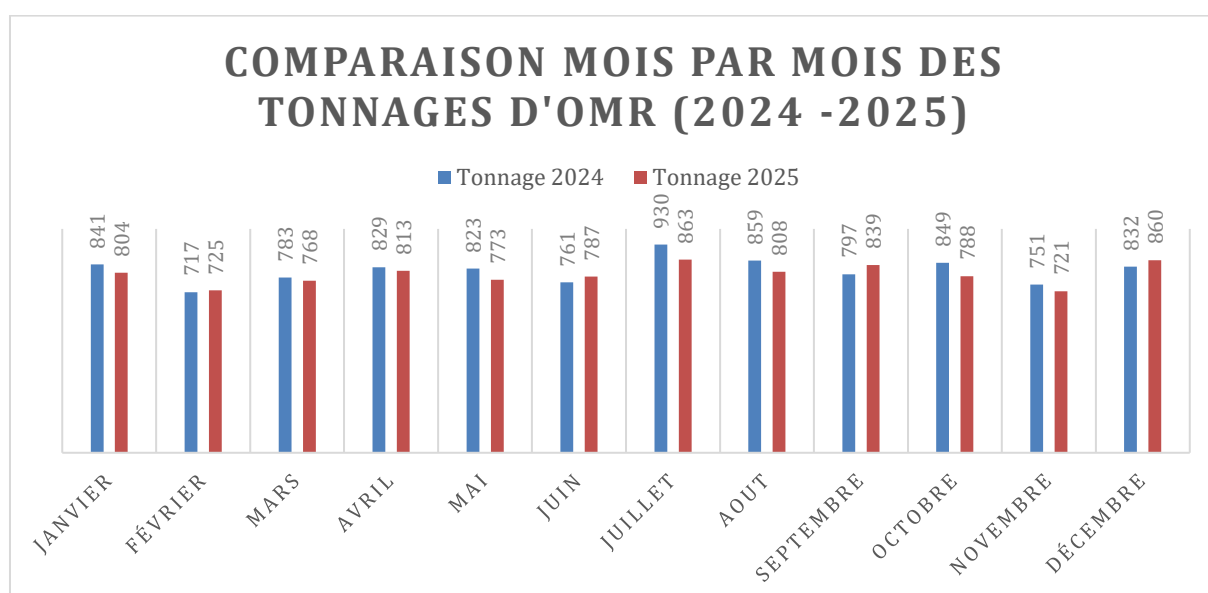
- La généralisation de la collecte en points de regroupement sur l'ensemble du territoire (12 communes en collecte en points de regroupement, 13 communes en collecte mixte regroupement et individuel, et 2 communes en collecte individuelle uniquement ; représentant 26 % de la population totale en collecte en points de regroupement).
- L'amélioration de la sécurité des équipes, notamment par la suppression des manœuvres dangereuses (marches arrière, ...)
- L'amélioration de la salubrité publique
- La garantie d'un service constant malgré les variations cycliques.

Dans la continuité du renouvellement du parc de véhicules, une benne à ordures ménagères a été commandée à la fin de l'année 2025.

4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN 2025

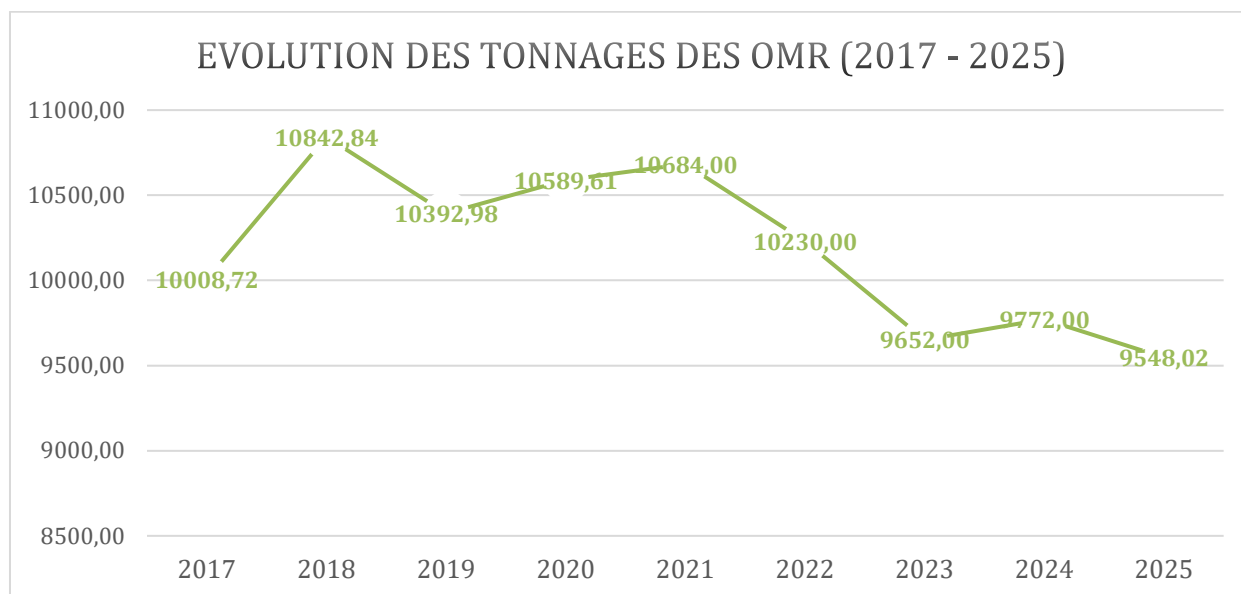
4.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnage 2024	841	717	783	829	823	761	930	859	797	849	751	832
Tonnage 2025	804	725	768	813	773	787	863	808	839	788	721	860



Nous constatons une baisse mensuelle des OMR, laissant entrevoir une tendance baissière durable plutôt qu'une simple variation épisodique.

9 548,02 tonnes
De déchets ménagers résiduelles
 (Déchets qui restent après le tri des matières recyclables et organiques)



Nous constatons des phases de stabilisation suivies de diminutions annuelles des tonnages d'OMR, laissant entrevoir une tendance baissière durable plutôt qu'une simple variation épisodique.

Comparaison 2024/2025

	OM tonnes en 2024	OM tonnes en 2025	Evolution par rapport à 2024
Janvier	841	804	-0,76%
Février	717	725	+0,44%
Mars	783	768	-2,02%
Avril	829	813	-1,98%
Mai	823	773	-5,78%
Juin	761	787	+3,56%
Juillet	930	863	-3,49%
Aout	859	808	-6,18%
Septembre	797	839	+5,31%
Octobre	849	788	-6,01%
Novembre	751	721	-3,23%
Décembre	832	860	+4,00%

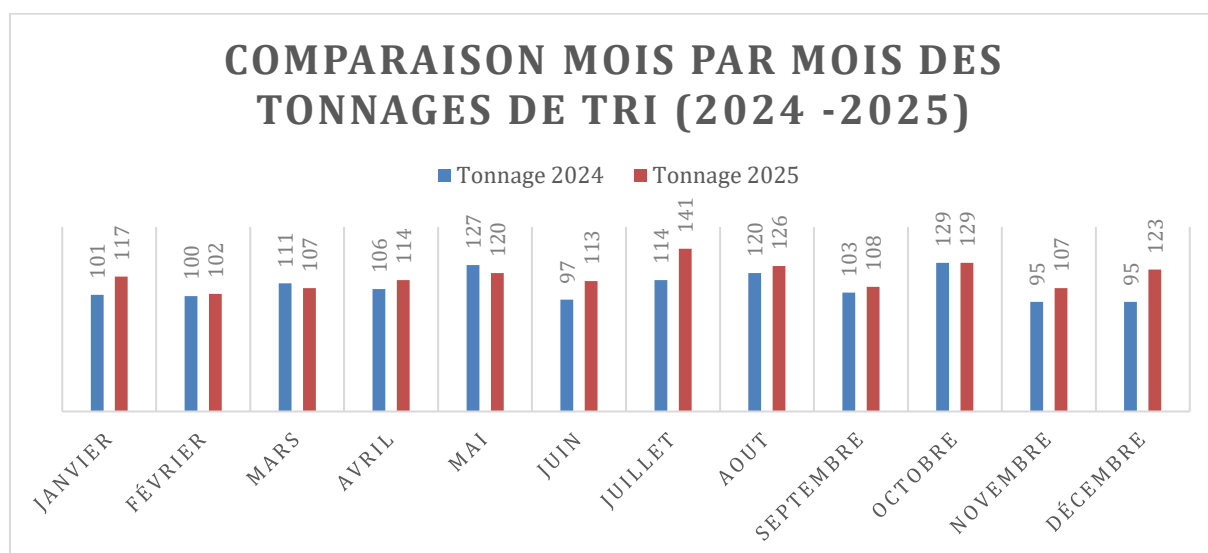
Données transmises par le SIDOMSA

Les hausses observées en juin, septembre et décembre peuvent s'expliquer par l'augmentation des flux touristiques durant ces périodes.

4.2 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE SEPAREE

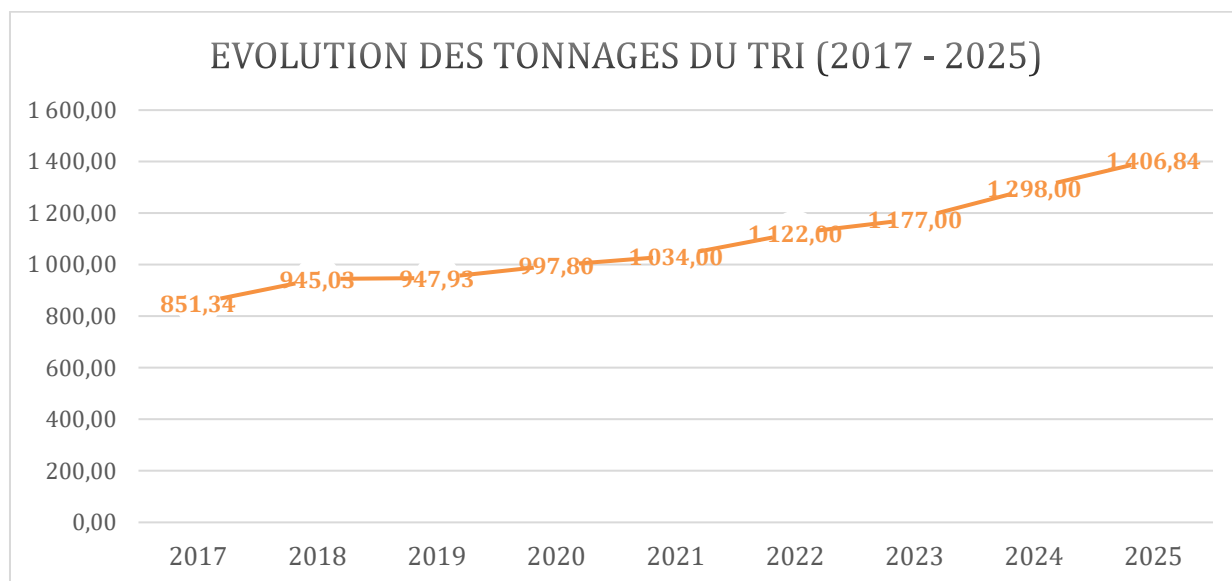
4.2.1. Les emballages recyclables

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnage 2024	101	100	111	106	127	97	114	120	103	129	95	95
Tonnage 2025	117	102	107	114	120	113	141	126	108	129	107	123



Nous observons une augmentation mensuelle des tonnages issus du tri, ce qui laisse présager une tendance haussière durable plutôt qu'une simple variation ponctuelle.

1 406,84 tonnes
D'emballages recyclables collectées



Nous observons une augmentation annuelle des tonnages issus du tri, ce qui laisse présager une tendance haussière durable plutôt qu'une simple variation ponctuelle.

Comparaison 2024/2025

	Tri tonnes en 2024	Tri tonnes en 2025	Evolution par rapport à 2024
Janvier	101	117	+15,47%
Février	100	102	+2,20%
Mars	111	107	-3,32%
Avril	106	114	+7,92%
Mai	127	120	-5,91%
Juin	97	113	+16,02%
Juillet	114	141	+23,42%
Aout	120	126	+4,98%
Septembre	103	108	+4,64%
Octobre	129	129	+0,03%
Novembre	95	107	+12,93%
Décembre	95	123	+29,98%

Données transmises par le SIDOMSA

4.2.2. Les encombrants

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par la collecte habituelle en bacs.

En pratique, il s'agit d'objets volumineux tels que les matelas, les gros appareils d'électroménagers, etc...

Les élus de la CCBA ont choisi de proposer une collecte de ces encombrants, pour les personnes ne pouvant se rendre aux déchetteries.

	Nb de passages en 2025	Nb de RDV pris en 2025	Ratio nb rdv pris/passage réalisé
Secteur 1 : Aubenas / St Didier / Ailhon / Mercuer / Lentillères / Lachapelle / Saint Sernin / Fons / Vinezac / Saint Etienne de Fontbellon	12	320	26.58
Secteur 2 : Vals / Labégude / Vallée d'Antraigues Asperjoc / Aizac / Laviolle / Juvinas / Labastide / Asperjoc	11	142	12.90
Secteur 3 : St Privat / Vesseaux / Lavilledieu / Ucel / Saint Julien du Serre / Genestelle / Saint Andéol de Vals / Saint Joseph des Bances / Saint Michel de Boulogne / Saint Etienne de Boulogne	11	144	13.09

Dans ces 28 communes, la collecte des objets encombrants est réalisée sur appel et inscription auprès du standard du Pôle technique au 08 00 07 60 15 ou par mail à servicetechniques@cdcba.fr

Ainsi, lorsqu'un résident souhaite évacuer un déchet encombrant, il doit préalablement prendre contact avec le secrétariat du Pôle Technique pour convenir d'un rendez-vous avant de déposer son ou ses objets sur le domaine public.

Ce dispositif permet d'informer et d'orienter l'utilisateur dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se débarrasser.

Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par l'utilisateur dans son véhicule léger jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge. A cet effet, trois secteurs de collecte ont été définis.

Le secteur 1 a bénéficié de 12 jours de collecte d'encombrants dans l'année, contre 11 jours pour les secteurs 2 et 3.

34 jours de collecte d'encombrants ont été réalisés avec 2 agents pour **606 demandes** enregistrées, soit **17,82** rendez-vous en moyenne par jour de collecte, ce qui représente une augmentation de 162,34 % par rapport à l'année 2018.

Communes	Nb d'inscrits
Ailhon	7
Aizac	1
Antraigues-Asperjoc	20
Aubenas	174
Fons	1
Genestelle	3
Juvinas	0
Labastide	6
Labégude	30
Lachapelle	16
Lavilledieu	47
Laviolle	19
Lentillère	7
Mercuer	25

Communes	Nb d'inscrits
Saint Andéol	7
Saint Didier	30
St Etienne de Boulogne	1
Saint Etienne de Font	17
Saint Joseph	2
St Julien	14
St Michel	7
St Privat	12
Saint Sernin	16
Ucel	23
Vals les Bains	64
Vesseaux	28
Vinezac	27
Autres	2

4.3 EVOLUTION DES TONNAGES DES DIFFERENTS DECHETS

Année	OM tonnes	Tri tonnes	Nb rdv encombrants
2017	10 009	851	309
2018	10 843	945	231
2019	10 393	948	331
2020	10 590	997	454
2021	10 684	1 034	538
2022	10 230	1 122	521
2023	9 652	1 177	528
2024	9 772	1 298	515
2025	9 548,02	1 406,84	606
Evolution depuis 2017	-4,60%	+65,32%	+96,12%
Evolution par rapport à 2024	-2,29%	+8,39%	+17,67%



OMr - 4,60 % Tri + 65,32 %

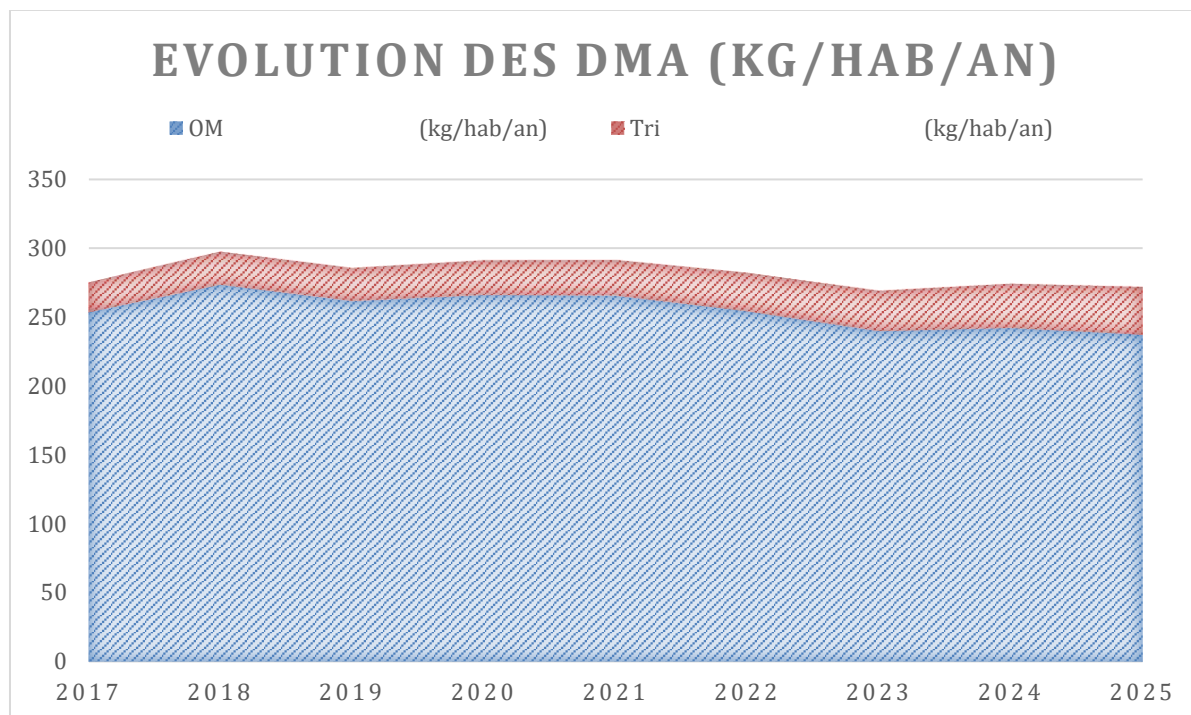
Nb rdv encombrants + 96,12 %

Le bilan est positif pour l'année 2025. En effet, par rapport à l'année de référence de 2017, le tonnage des ordures ménagères a diminué de -4,60% et le tonnage des emballages recyclables poursuit sa croissance de +8,39% par rapport à l'année 2024. La CCBA doit poursuivre les actions de prévention et de réduction de déchets afin de diminuer significativement la production globale de déchets.

4.4 PERFORMANCE DE COLLECTE

Année	OM (kg/hab/an)	Tri (kg/hab/an)
2017	253,61	21,56
2018	273,69	23,85
2019	261,85	23,86
2020	266,12	25,05
2021	265,79	25,71
2022	254,41	27,90
2023	239,86	29,25
2024	242,23	32,18
2025	237,35	34,61
Evolution depuis 2017	-6,41%	+60,53%

Le ratio de déchets ménagers non recyclables produits à l'habitant a diminué de -6,41% par rapport à l'année 2017 alors que celui des emballages recyclables a augmenté de plus de 60,53%.



5. SUIVI DES RECLAMATIONS ET TRAITEMENT

2 021 appels ont été enregistrés sur la ligne spécifique du service de gestion des déchets au numéro gratuit 08 00 07 60 15.

On note une augmentation du nombre d'appels de +8,95% pour la collecte des déchets par rapport à 2024.

La majorité des appels des usagers sont des demandes d'information (connaître les jours de collecte, les modalités d'inscription pour la collecte des encombrants, rattrapage des jours fériés, ...).

Année	Nombre d'appels	Encombrants	Fournir bacs	Demande d'info	Plaintes usagers	Oubli de collecte	Redevance Spéciale	Divers
2019	1379	333	209	615	69	134	7	12
2020	1929	466	244	940	48	149	13	5
2021	2017	516	255	1101	27	111	6	0
2022	2429	524	275	1289	178	144	19	0
2023	2048	690	218	734	174	217	15	0
2024	1855	719	244	510	179	163	11	29
2025	2021	826	260	479	211	134	0	111

Mois	Nb d'appels
Janvier	145
Février	147
Mars	147
Avril	144
Mai	177
Juin	169
Juillet	236
Aout	193
Septembre	183
Octobre	152
Novembre	142
Décembre	186

On note une augmentation de + 8.95 % des appels de la part des usagers.

On observe un premier pic des appels durant la période estivale du mois de juillet/août 2025 ainsi qu'au mois de décembre 2025.

Cela s'explique par une augmentation des réclamations des usagers liées au service rendu ainsi qu'à divers autres sujets. Un travail d'amélioration de la qualité, visant à réduire ces plaintes, sera mis en place en 2026.

6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS

6.1 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE

Personnel administratif :

- Un responsable de service (prise de poste en octobre 2025)
- Un adjoint au responsable de service
- Un chargé de mission redevance spéciale
- Un chargé de mission bio-déchets
- Une assistante administrative (30% du temps de l'assistante du Pôle technique)

Personnel de collecte en régie (hors saisonniers)

- 24 agents de collecte

	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
Grade	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP
Agents saisonniers, renforts, contrats temporaires *	5	5	7	6,57	6	5,57	6	5,57	8	6,04	8	6,94	6	5,71
Adjoint technique	7	7	5	5	6	6	5	5	5	5	7	7	9	8,5
Adjoint technique ppal 1ère classe	5	5	6	6	7	7	6	6	9	8	9	7,3	9	8,2
Adjoint technique ppal 2ème classe	11	11	10	10	12	11,7	10	9,7	7	6,7	6	6,5	5	5
Agent de Maitrise	4	4	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de Maitrise principal	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Technicien	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1

	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
Technicien ppal 1ère classe	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Ingénieur hors classe	1	0,3	1	0,3	1	0,3	1	0,3	1	0,3	1	0,3	1	0,3
Adjoint administratif	1	0,5	1	0,5	1	0,5	1	0,5	2	1,5	1	0,5	1	0,5
Total	35	33,8	35	33,37	35	33,07	31	29,07	33	28,54	34	29,54	33	30,21

* agents saisonniers, en renfort : ETP proratisé selon la durée de leur contrat

L'effectif d'agents est identique à 2023. Cette évolution s'explique par la mise en pause opérationnelle de l'optimisation des tournées de collecte ainsi que du déploiement progressif des points de regroupement.

L'arrivée d'un nouveau responsable de service en octobre 2025 permet de compléter l'organisation avec un responsable de service permanent.

6.2 LES ABSENCES AU 31 DECEMBRE 2025

La régie de collecte a fait face cette année à quelques absences de personnel dues à des arrêts maladies mais aussi à des prises de disponibilités pour convenances personnelles.

Le métier de collecte des déchets et en particulier, le poste de ripeur, est un métier physique et pénible. Les troubles musculo squelettiques sont importants du fait de la répétition des gestes. Il conviendra à nouveau, en 2026, d'inscrire les agents à la formation « Gestes et postures » proposée par le CNFPT.

Par la suite, des mesures correctives mises en place afin d'améliorer la sécurité au travail ont été mises en œuvre en fin d'année 2025. Ce travail se poursuivra en 2026 afin d'en observer des effets durables sur le service et les agents concernés.

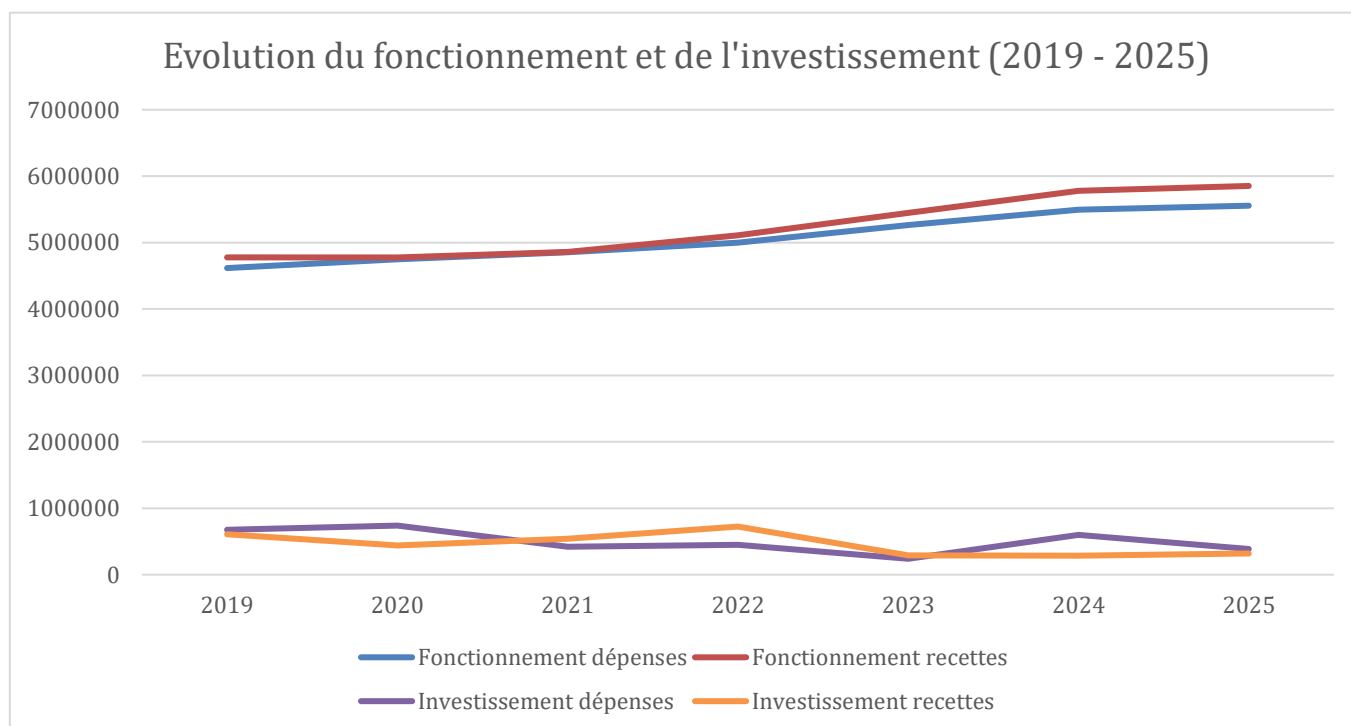
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

7. BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

7.1 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement dépenses	4 616 655 €	4 746 438 €	4 854 581 €	4 999 398 €	5 263 904 €	5 494 863 €	5 555 896 €
Fonctionnement recettes	4 778 109 €	4 776 825 €	4 857 117 €	5 110 000 €	5 447 039 €	5 781 879 €	5 852 873 €
Investissement dépenses	676 643 €	739 075 €	423 040 €	450 473 €	239 810 €	597 536 €	388 964 €
Investissement recettes	610 450 €	442 093 €	539 912 €	724 252 €	291 310 €	285 631 €	317 391 €

Données transmises par le service des Finances



7.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et par la redevance spéciale appliquée aux professionnels.

7.2.1 Taux de TEOM

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a instauré depuis le 1^{er} janvier 2018, une zone unique de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire.

Le montant de la TEOM doit permettre d'équilibrer le coût net du service.

Ce taux est stable depuis 2018 (délibération du conseil communautaire en date du 09 avril 2024)

9,76%
est le taux de TEOM appliqué pour toutes la CCBA

7.2.2 La redevance spéciale (EN)

Pour les collectivités assurant les compétences collecte et traitement des déchets, la réglementation rendait obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993, l'institution d'une Redevance Spéciale en vue de financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités, qui sont assimilables à ceux des ménages (article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales). En couvrant les charges supportées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour l'élimination de ces déchets non ménagers, la redevance spéciale permet d'établir une équité fiscale entre les professionnels qui participent à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent, et les ménages, qui s'acquittent déjà de ce service public, au travers des impôts locaux via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Répondant donc à une obligation légale, rappelée notamment en 2009 dans la conclusion du Grenelle de l'environnement, la redevance spéciale demeure aussi un levier essentiel afin d'inciter les professionnels à réduire leur production de déchets tout en favorisant leur recyclage, et en s'assurant d'une meilleure répartition des coûts de traitements des déchets entre les différents producteurs.

La CCBA a instauré la redevance spéciale par délibération de son conseil communautaire en date du 18 juillet 2017 et en a fixé les tarifs par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018.

Cette recette est à la hauteur du coût du service réellement rendu aux producteurs de déchets non ménagers.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de redevables	32	30	33	32	34	35	40
Montant perçu *	355 417 €	210 138 €	286 412 €	346 186 €	370 319 €	387 577 €	410 875 €

En 2025, 40 professionnels (entreprises) et établissements exonérés de TEOM (collèges, lycées, etc...) ont souscrit un contrat avec la CCBA pour la collecte de leurs déchets.

410 875 €
est le montant de la RS pour l'année 2025

Tarif redevance spéciale en euro au litre collecté	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	0,036 €	0,036 €	0,036 €	0,036 €	0,036 €	0,036 €	0,036 €
Emballages recyclables	0,018 €	0,018 €	0,018 €	0,018 €	0,018 €	0,018 €	0,018 €



Bacs 750L couleur marron réservés aux professionnels

8. STRUCTURE DU COÛT

Présentation analytique des principaux postes de dépenses du service.

Chapitre	Compte	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
011-Charges à caractère général		838 847,34 €	783 546.46 €	766 482.87 €	787 953.67 €
	60611- Eau et assainissement	2 621,72 €	1 878,57 €	1 780,26 €	1 165,63 €
	60612- Energie-Electricité	6 693,82 €	6 197,64 €	5 873,57 €	5 068,17 €
	60613-Chauffage urbain	2 412,41 €	2 332,62 €	1 808,70 €	2 183,05 €
	60622-Carburants	135 687,87 €	140 653,09 €	152 562,07 €	173 463,31 €
	60623-Alimentation	929,05 €	707,42 €	944,31 €	968,06 €
	60624-Produits de traitement	3231,65 €	2 518,59 €	1991,33 €	3 060,31 €
	60631- Fournitures d'entretien	4708,13 €	4 065,00 €	3793,21 €	1 995,40 €
	60632-Fournitures de petit équipement	2 245,71 €	1 749,87 €	4032,00 €	3 148,38 €
	60636- Vêtements de travail	13 796,78 €	13 120,32 €	11 865,12 €	12 441,89 €
	6064- Fournitures administratives	89,93 €	116,47 €	61,30 €	0 €
	6068- Autres matières et fournitures	249,08 €	850,20 €	0 €	629,14 €
	611- Contrats de prestations de services	390 461,81 €	355 974,59 €	326 261,95 €	335 662,25 €
	6135- Locations mobilières	20 075,76 €	57 326,40 €	55 772,14 €	67 229,16 €
	61551- Matériel roulant	203 026,19 €	135 782,74 €	120 496,27 €	141 231,07 €
	61558- Autres biens mobiliers	2 706 €	2 563,76 €	540,00 €	252,62 €
	6156- Maintenance	10 206,19 €	10 100,93 €	12 799,90 €	12 667,13 €
	6161- Assurance multirisques	27 983,98 €	36 593,28 €	12 289,73 €	9 701,02 €
Chapitre	Compte	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022

	6182- Documentation générale et technique	0 €	0 €	0 €	2171,50 €
	6184- Versement à des organismes de formation	2 300 €	4 070,00 €	2370,50 €	3850,00 €
	6231-Annonces et insertions	175,30 €	0 €	1 282,85 €	200,96 €
	6236- Catalogues et imprimés	1 972,60 €	0 €	824,16 €	83,64 €
	6237- Publications	0 €	744,00 €	1 721,28 €	2 088,48 €
	6251-Voyages et déplacements	109,79 €	0 €	259,30 €	22,53 €
	6261- Frais d'affranchissement	26,22 €	77,25 €	105,57 €	0 €
	6262- Frais de télécommunications	1 886,67 €	2 540,72 €	2 699,42 €	2 751,90 €
	6283- Frais de nettoyage des locaux	2 592 €	1 080,00 €	0 €	3320,07 €
	63512-Taxes foncières	1 086 €	931,00 €	1 134,00 €	1 026,00 €
	6355-Taxes et impôts sur les véhicules	1 572 €	1 572,00 €	1 572,00 €	1 572,00 €
012-Charges de personnel		1 376 495,77 €	1 333 843,64 €	1 315 176,88 €	1 289 405,31 €
65- Autres charges de gestion		3 011 879,49 €	3 011 081,33 €	2 876 906,37 €	2 643 486,33 €
66- Charges financières		17 405,71 €	12 983,32 €	14 027,92 €	7 892,02 €
67- Charges exceptionnelles		0 €	0 €	0 €	25,00 €
TOTAL		5 555 895,83 €	5 212 396,38 €	4 972 594,04 €	4 728 762,33 €
FONCTIONNEMENT RECETTE		5 852 873 €	5 781 879 €	5 447 039 €	5 110 000 €

Les perspectives 2026 :

- Amélioration continue du service aux usagers
- Déploiement des sites de compostages partagés
- Poursuite du déploiement en point de regroupements
- Renforcement de la collecte du tri (ajout de bacs)
- Renouvellement de la flotte de véhicules : réception d'une benne à ordures ménagères 16T mono-flux via l'UGAP, comprenant un porteur Renault et une benne FAUN

GLOSSAIRE



Selon l'article L 541-1 du Code de l'Environnement

Un déchet se définit par « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser ».



La prévention de la production des déchets

Consiste ainsi à réduire la quantité ("prévention quantitative") et réduire la nocivité des déchets produits ("prévention qualitative"). La prévention comprend toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent de la réduction à la source.



Gestion des déchets

Le tri à la source, la collecte, le transport, la valorisation, y compris le tri, et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris la surveillance des installations de stockage de déchets après leur fermeture, conformément aux dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.



Collecte

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.



Traitement

Toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.



Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.



Recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblayage ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.



Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

Elimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.

Collecter, traiter, valoriser

La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie.

Sensibiliser, informer

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'utilisateur dans la gestion quotidienne de ses déchets.

Anticiper, développer

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme. Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, a renforcé les objectifs de réduction et de valorisation des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets en apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels ».

Collecte en porte-à-porte

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont déposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs ».

Compétence et transfert de compétence

« Aptitude d'une autorité à effectuer certains actes ». « Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales [...]. L'article L2224-I3 du CGCT autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : « Les communes peuvent transférer à un **Établissement Public de Coopération Intercommunale** ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit à la partie de cette compétence comprenant le traitement [...] ainsi que les opérations de transport, de tri, ou de stockage qui s'y rapportent ». Les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Délégation de service public

« La délégation de service public est un contrat » par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est intégral, immédiat et effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service ».

ETP

Equivalent Temps Plein

Pré collecte

« La pré collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement ».

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative) ».

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) ».

Régie

« La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget. Il existe trois catégories de régies :

- La régie directe : pour tous les services locaux, elle est totalement intégrée aux services communaux, et relève du budget de la collectivité ;
- La régie autonome : elle dispose d'un budget annexe et d'organes propres de gestion ;
- La régie personnalisée : c'est un établissement public placé sous le contrôle de la collectivité mais sous régime comptable privé ».

RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations ». Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des

ordures ménagères et assimilés (TEOM(A)), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale. Lorsque la collectivité a recours uniquement à son budget général, la Redevance Spéciale est obligatoire.

SICTOMSED

Le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) est un syndicat mixte fermé. Il est composé de 28 communes qui sont réparties sur 4 Communautés de Communes

SIDOMSA

Le Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas a pour vocations :

- Le traitement des déchets ménagers par évacuation vers une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) dans la vallée du Rhône
- La gestion de la collecte sélective en apport volontaire (verre, papiers et déchetteries)
- Le tri / conditionnement / recyclage des emballages issus de la collecte sélective en porte à porte (contrat avec CITEO)
- La valorisation matière des déchets verts (plateforme de compostage)
- La communication / sensibilisation à la gestion des déchets

TEOM(A) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (et Assimilées)

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par les ménages ou les professionnels ».

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique ».

ANNEXE 1 : RAPPORT D'ACTIVITE DE PLANCHER ENVIRONNEMENT

ANNEXE 2 : RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDOMSA

CDC BASSIN AUBENAS

Prestations de collecte



BILAN ANNUEL 2025





I. Introduction

Suite à la consultation de mai 2024, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a souhaité confier la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers sur une partie de son territoire à la société PLANCHER Environnement basée à Lavilledieu. Cette prestation de services est réalisée sur le secteur d'Antraigues (6 communes + hameau de Bise), sur la commune de Lavilledieu et sur la commune d'Aubenas.

Ce marché public n°2024.030 a pris effet le 01/09/2024 pour une durée d'un an. Ce marché reconductible (deux fois par période d'un an) se terminera au maximum le 31/08/2027.

Il est rappelé ci-dessous les fréquences de collecte sur les différentes communes :

	Période	Ordures Ménagères	Emballages Ménagers
Lavilledieu	Toute l'année	C2 (mardi et vendredi)	C1 (jeudi)
Secteur Antraigues	Toute l'année	C1 (Lundi)	C 0,5 (Mercredi)
PAV Aubenas – Quartiers des Oliviers	Toute l'année	C2 (Mardi et vendredi)	C 0,5 (Vendredi)
Marché Aubenas	Toute l'année	C1 (Samedi)	

I. Bilan tonnages collectés

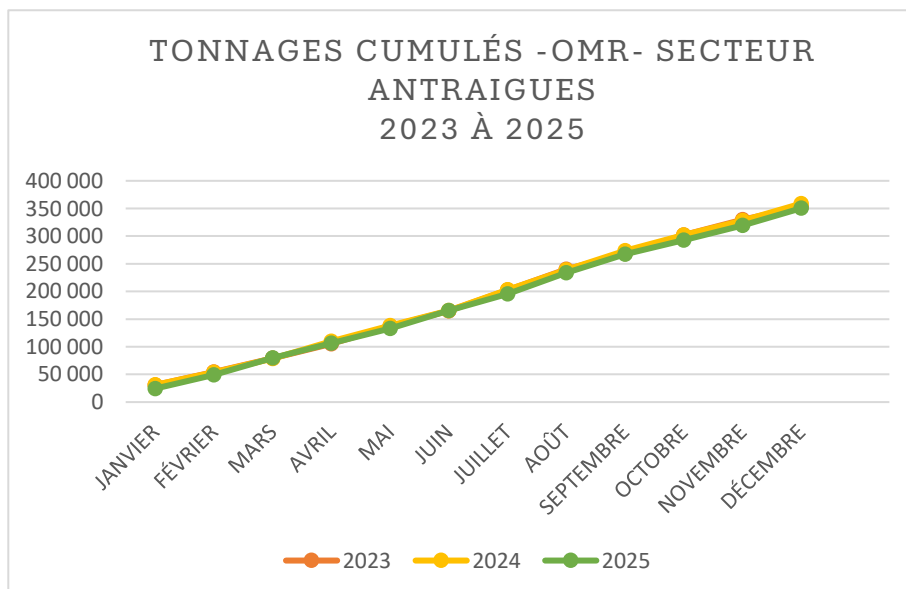
1. Secteur Antraigues

La population de ce secteur de 7 communes : Antraigues, Asperjoc, Aizac, Juvinas, Labastide-sur-Besorgues, Laviolle et Bises est d'environ 1959 habitants (Source – INSEE 2019).

➤ Ordures Ménagères

	2023	2024	2025
Janvier	30.84	31.02	24.34
Février	23.64	23.00	25.02
Mars	24.64	24.38	30.56
Avril	25.86	31.30	26.46
Mai	32.32	28.40	26.78
Juin	27.70	27.34	32.20
Juillet	37.76	37.70	29.94
Août	37.48	36.04	38.50
Septembre	28.32	34.48	33.30
Octobre	33.67	28.20	25.64
Novembre	27.76	26.28	26.76
Décembre	23.06	30.76	30.96
Total	353.05	358.90	350.46

Les tonnages en OMR diminuent d'année en année. Cette année nous constatons une diminution de 2.41% par rapport à l'année dernière. Mais l'évolution des tonnages cumulés est similaire aux années précédentes.





Le tonnage représente environ 176 kgs d'OMR collectés par an et par habitant sur la base d'une population **de 1959 habitants (2019)**. Une légère baisse par rapport à l'année dernière où le tonnage était de 183 kgs d'OMR par habitants/ an.

On note également une différence de tonnages entre juillet et août. Nous constatons que le mois d'Aout est plus fréquenté et que cela se poursuit sur septembre Les périodes de vacances scolaires rythmes les augmentations de tonnages durant l'année.

➤ Emballages Ménagers

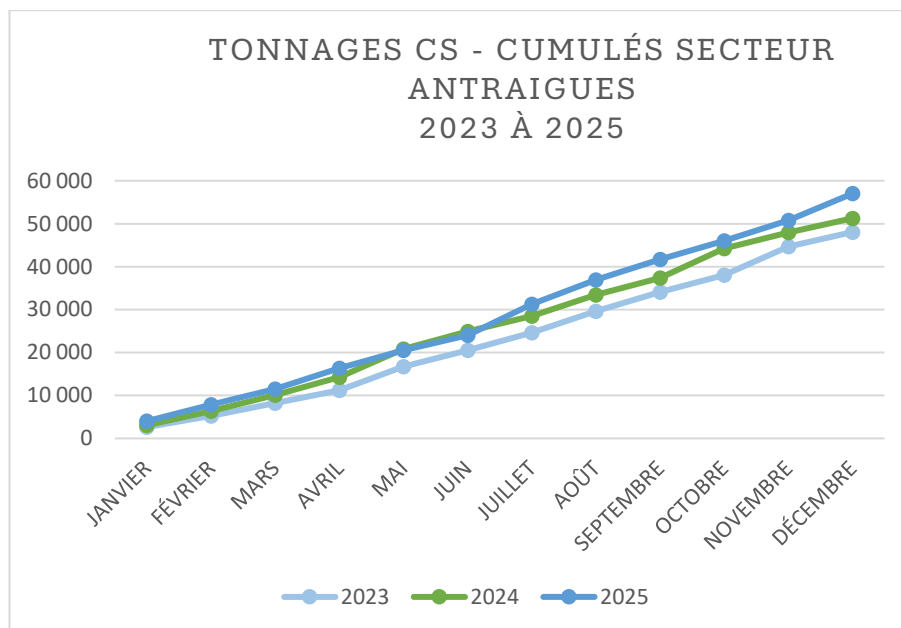
Le tableau suivant présente la quantité d'emballages ménagers recyclables collectée sur ce territoire. Ces 3 dernières années le tonnage des emballages ménagers augmente.

	2023	2024	2025
Janvier	2.64	3.08	4.02
Février	2.60	3.32	3.84
Mars	3.02	3.7	3.2
Avril	2.92	4.16	4.86
Mai	5.58	6.6	4.18
Juin	3.76	4.08	3.54
Juillet	4.14	3.58	7.18
Août	4.96	4.92	5.70
Septembre	4.46	3.92	4.78
Octobre	4.00	6.90	4.28
Novembre	6.56	3.70	4.80
Décembre	3.42	3.30	6.22
Total	48.06	51.26	57.02

Une belle augmentation d'emballages collectés par mois cette année. Là où les tonnages d'OMR diminuent en juillet on remarque une grosse augmentation d'emballage collectés.

Le tonnage d'emballages ménagers collecté a augmenté de 10.10 %, ce qui représente 29.10 kgs par an et par habitant. (1959 habitants).

Le ratio en 2025 entre les emballages ménagers et les OMR est de 16.27 %



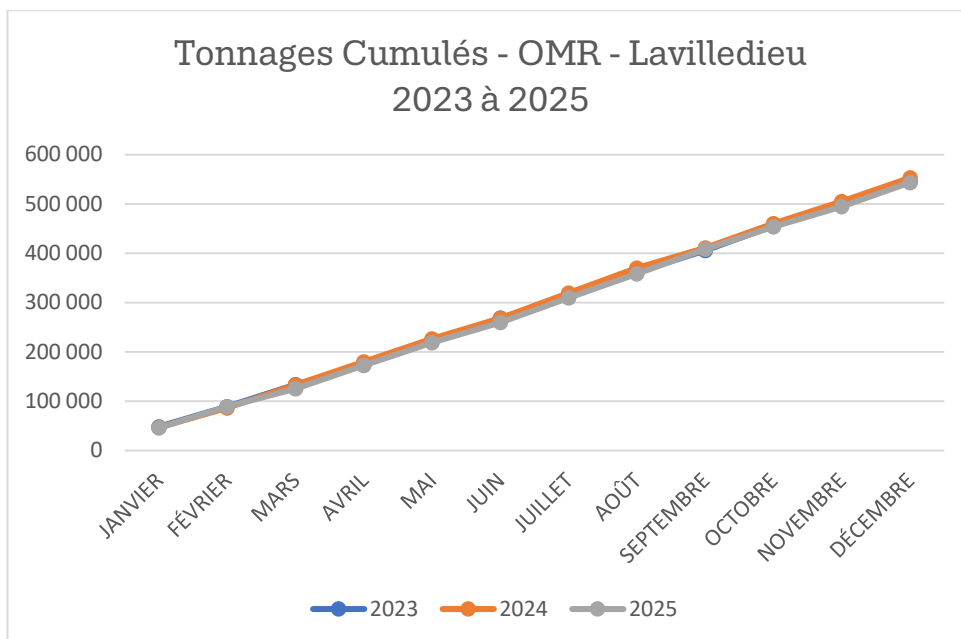
2. Secteur Lavilledieu

Les collectes sur ce secteur ont lieu les mardis et vendredis pour les ordures ménagères et le jeudi pour les emballages ménagers.

➤ Ordures Ménagères (poids en tonnes)

Voici les tonnages d'OMR collectés en 2025. On peut déjà constater une baisse de 10 tonnes d'OMR collectées par rapport à 2024. Les tonnages ont diminués et repasse en dessous du tonnages de 2023.

	OMR 2023	OMR 2024	OMR 2025
Janvier	48.50	47.60	46.06
Février	40.66	39.18	42.88
Mars	45.08	47.14	36.62
Avril	39.02	46.68	47.58
Mai	47.30	46.44	45.72
Juin	48.16	41.74	41.18
Juillet	43.26	51.12	50.02
Août	49.62	50.74	48.30
Septembre	44.40	40.84	49.92
Octobre	49.80	49.68	45.44
Novembre	42.46	44.90	41.16
Décembre	46.95	47.70	48.92
Total	545.20	553.22	543.80
Evolution	- 0.51%	+ 1.45%	-1.73%
Poids/an/hab	232.99 kgs	236.41 kgs	232.39 kgs
	(2340	(2340	(2340
	habitants)	habitants)	habitants)



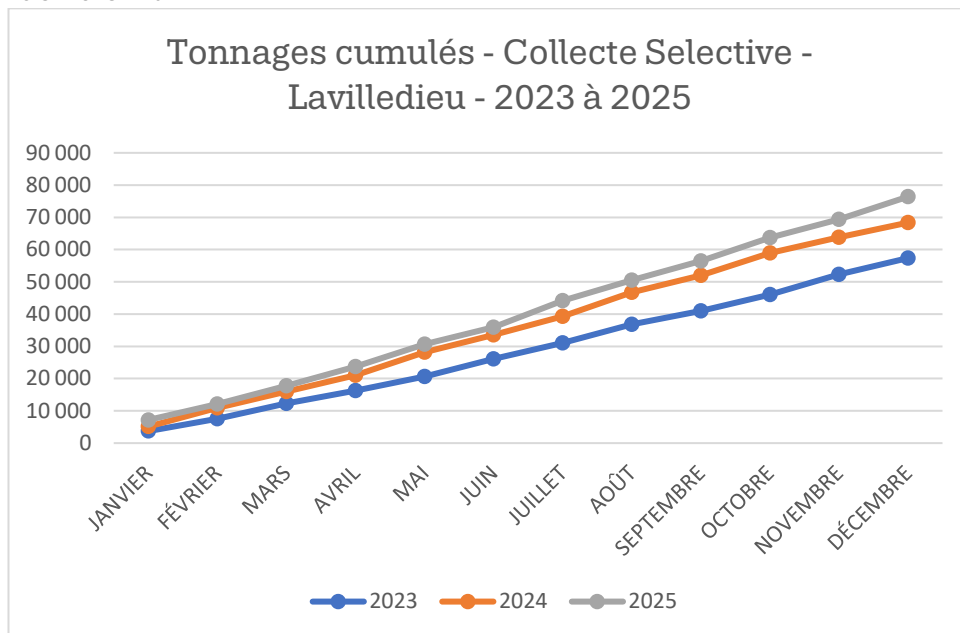
➤ **Emballages Ménagers** (poids en tonnes)

Les tonnages d’emballages ménagers collectés sur Lavilledieu continuent d’augmenter. On note un peu plus de tonnages collectés pendant les périodes de vacances scolaires, mais il n’y a pas vraiment de saisonnalité sur cette commune.

En 2024 environ 29.21 kgs/ an/ habitants d’emballages ménagers pour 32.64kgs/an/habitants en 2025.

	Emballages 2023	Emballages 2024	Emballages 2025
Janvier	3.72	5.12	7.18
Février	3.84	5.78	4.92
Mars	4.78	5.12	5.68
Avril	3.94	5.00	5.96
Mai	4.38	7.14	6.90
Juin	5.44	5.36	5.24
Juillet	4.96	5.78	8.24
Août	5.74	7.40	6.40
Septembre	4.22	5.28	5.90
Octobre	5.00	7.00	7.26
Novembre	6.30	4.84	5.66
Décembre	5.04	4.54	7.06
Total	57.36	68.63	76.40
Evolution	+ 10.18%	+ 16.09%	+ 10.52%
Poids/an/hab.	24.5 kgs (2340 habitants)	29.21 kgs (2340 habitants)	32.64 kgs (2340 habitants)

On note toujours la tendance à la hausse de la collecte des emballage ménagers avec une augmentation de 10.52%.



Le ratio en 2025 entre les emballages ménagers et les OMR est de 14.05 %

3. PAV – Quartier des Oliviers – AUBENAS

Depuis le 30 juin 2022, 26 colonnes aériennes ASTECH OMR et 25 colonnes CS ont été déposées au quartier des Oliviers à Aubenas. Dû à la quantité importante de déchets et pour réduire les incivilités, la communauté de commune à fait installer les colonnes afin d'introduire une nouvelle forme de collecte : la collecte en point d'apport volontaire.

Ce type de contenant, bien plus gros que des bacs normaux et plus solide, ont plu aux habitants, qui pour la plupart jouent le jeu et déposent leurs déchets dans ces colonnes.

La collecte OMR s'effectue pour l'ensemble des colonnes le mardi, et sur 16 PAV, ou les colonnes se remplissent plus vite, le vendredi. Soit 1,5 passage par semaine, toute l'année.

Pour les emballages ménagers la collecte à lieu les vendredis, une fois tous les 15 jours, toute l'année.

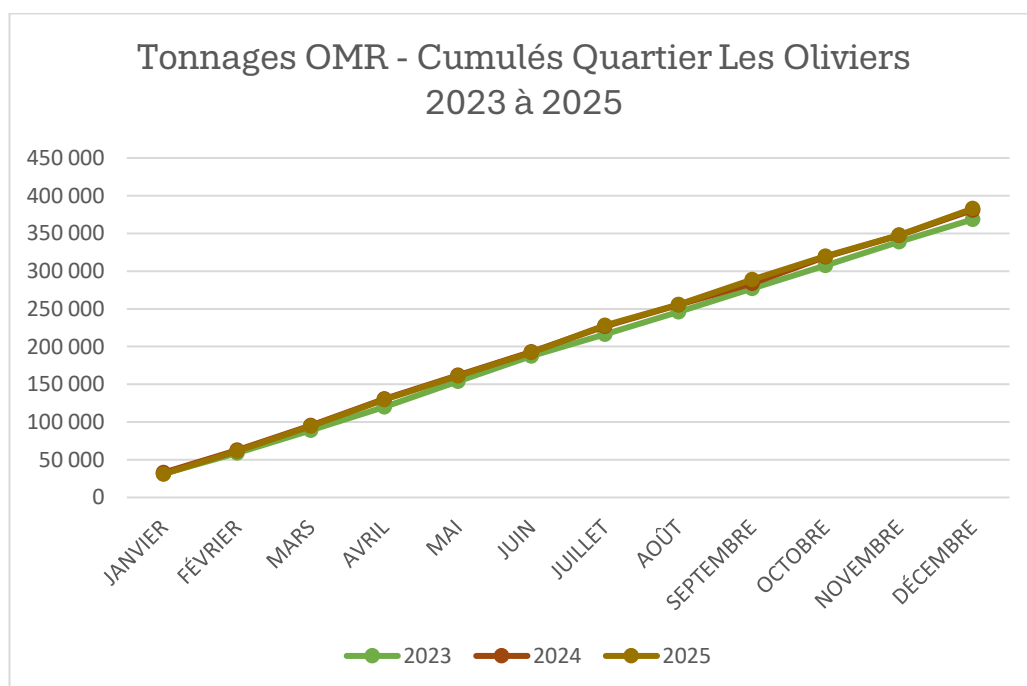


TONNAGES OMR (poids en tonnes)

	2023	2024	2025
JANVIER	31.52	32.90	31.04
FEVRIER	27.22	29.72	30.16
MARS	30.36	32.70	33.20
AVRIL	30.76	35.04	35.32
MAI	34.06	31.52	31.54
JUIN	33.70	31.02	30.82
JUILLET	28.58	33.86	35.92
AOUT	29.58	28.52	27.92
SEPTEMBRE	31.18	28.40	33.08
OCTOBRE	30.60	35.36	30.82
NOVEMBRE	31.18	28.36	28.06
DECEMBRE	29.90	33.60	34.98
TOTAL	368.64	381.00	382.86

* tonnages collecté en pélicans (4 pélicans), pour les 6 premiers mois de 2022.

Nous remarquons une hausse logique pour la collecte des OMR/ CS avec le dépôt des colonnes dans tout le quartier des Oliviers, qui avant était collecté par la commune en bacs roulants.

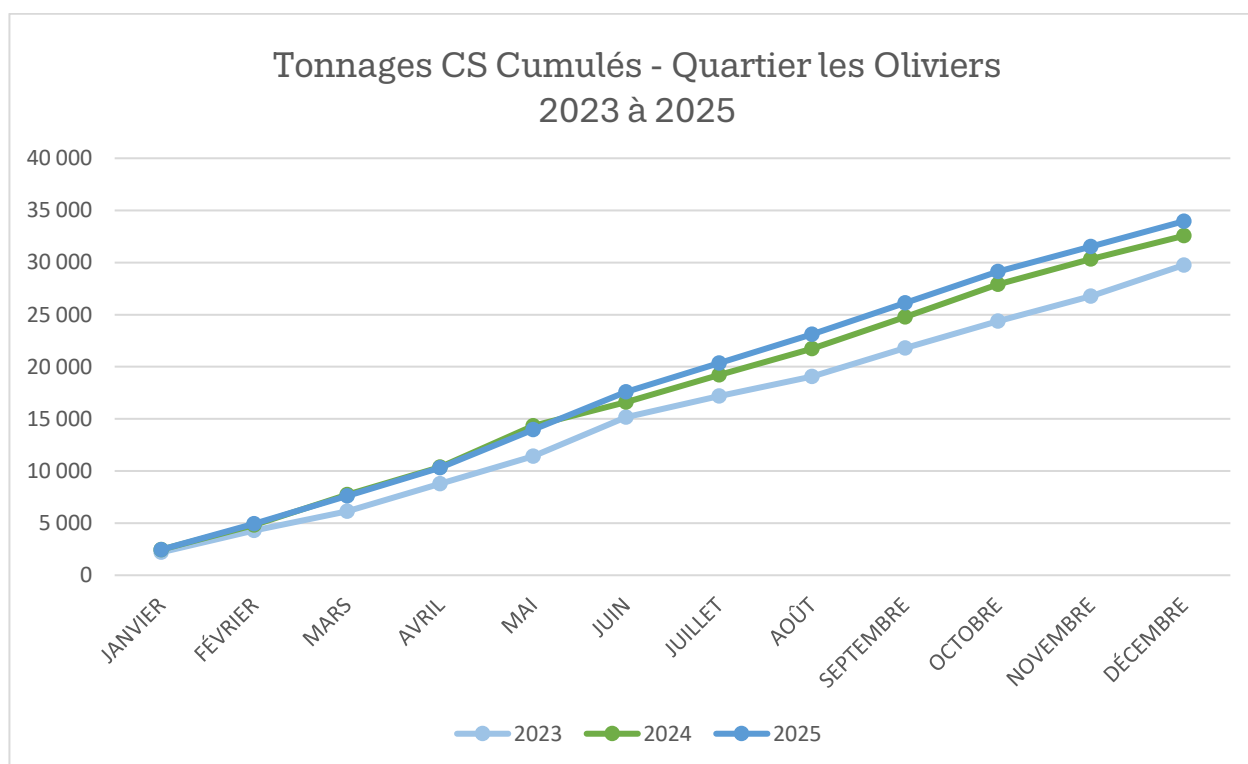


Nous constatons que le tonnage entre 2024 et 2025 ne change pas beaucoup. Il y a une légère hausse de 0.49%

On remarque qu'il n'y a pas de saisonnalité. Les tonnages varient suivant les mois, et nous remarquons que le quartier est moins fréquenté en août qu'en juillet par exemple.

TONNAGES Emballages ménagers (poids en tonnes)

	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
JANVIER	2.20	2.46	2.46
FEVRIER	2.10	2.36	2.72
MARS	1.84	2.92	2.70
AVRIL	2.64	2.62	2.60
MAI	2.64	3.96	3.64
JUIN	3.74	2.28	2.70
JUILLET	2.02	2.60	2.76
AOUT	1.88	2.54	2.66
SEPTEMBRE	2.72	3.02	3.00
OCTOBRE	2.58	3.14	4.68
NOVEMBRE	2.40	2.44	2.42
DECEMBRE	3.00	2.22	2.76
TOTAL	29.76	32.56	35.10



Les tonnages collectés en emballages ménagers augmentent, comme dans toutes les communes. Il y a beaucoup d'emballages ménagers, les consignes de tri évoluent, ce qui peut expliquer cette hausse.

Il y a eu une augmentation de 7.24% sur les tonnages collectés en emballages ménagers, en 2025 par rapport à 2024.



II. Moyens

1. Kilométrages Secteur Antraigues

La commune est collectée par un équipage complet (1 BOM + 1 ou 2 bennes) pour donc un effectif de 3 à 4 personnes.

Le temps de collecte est d'environ 8 heures par véhicule pour la collecte complète des 7 communes.

Le tableau suivant présente les kilométrages par véhicule pour l'année 2025 :

ANTRAIQUES	BOM	BENNETTES	TOTAL
JANVIER	575	1 070	1 645
FEVRIER	592	1 082	1 674
MARS	679	1 347	2 026
AVRIL	676	1 379	2 055
MAI	567	1 254	1 821
JUIN	674	1 393	2 067
JUILLET	663	1 209	1 872
AOÛT	622	1 248	1 870
SEPTEMBRE	705	1 447	2 152
OCTOBRE	552	1 233	1 785
NOVEMBRE	572	1 298	1 870
DÉCEMBRE	709	1 586	2 295
TOTAL	7 586	15 546	23 132



2. Kilométrages Commune de Lavilledieu

La commune est collectée par un équipage complet (BOM + bennette) pour donc un effectif de 3 personnes.

Le temps de collecte est d'environ 4.5 heures par véhicule pour les ordures ménagères et 4 heures par véhicules pour les emballages ménagers.

Le tableau suivant présente les kilométrages par véhicule pour l'année 2025 :

	BOM	BENNETTES	TOTAL
JANVIER	371	564	935
FEVRIER	279	709	988
MARS	136	774	910
AVRIL	150	853	1 003
MAI	253	629	882
JUIN	404	356	760
JUILLET	445	486	931
AOÛT	435	424	859
SEPTEMBRE	338	595	933
OCTOBRE	164	933	1 097
NOVEMBRE	297	460	757
DÉCEMBRE	379	746	1 125
TOTAL	3 651 KMS	7 529 KMS	11 180 KMS

3. Kilométrages PAV – Quartier les Oliviers – Aubenas

Un camion grue, avec un chauffeur PL avec un caces grue auxilliaire, collecte ces conteneurs de 4m3 : 2 fois par semaines pour les OMR et une fois tous les 15 jours pour les emballages ménagers.

Le tableau suivant présente les kilométrages parcourus pour l'année 2025 :

PAV AUBENAS	BOM GRUE
JANVIER	293
FEVRIER	280
MARS	258
AVRIL	275
MAI	305
JUIN	243
JUILLET	265
AOÛT	212
SEPTEMBRE	289
OCTOBRE	324
NOVEMBRE	269
DÉCEMBRE	300
TOTAL	3313 KMS



4. Moyens humains globaux

Pour l'ensemble de ce marché, à l'exception de la collecte des PAV du quartier des Oliviers, le personnel affecté est composé de 3 personnes correspondant à 2,7 ETP. Il est composé de 2 chauffeurs PL et d'un chauffeur VL.

Pour la collecte des PAV, un chauffeur PL avec CACES Grue Auxiliaire est affecté à la collecte des colonnes en PAV.

Pour le marché d'Aubenas le samedi matin un chauffeur VL est assigné.

III. Marché d'Aubenas

Le marché d'Aubenas est collecté tous les samedis à la fin de la manifestation (13h30 en basse saison et 14h30 en haute saison). Sont collectés les déchets ménagers et assimilés (hors recyclables, type cartons ou cagettes).

Le temps de collecte est d'environ 1 heure si tous les accès sont dégagés. Sur l'année 2025, le tonnage collecté est de 12.38 tonnes. La répartition mensuelle est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nous pouvons noter une augmentation significative par rapport aux années précédente et à l'année dernière, + 11.95%.

Le kilométrage annuel lié à cette prestation est d'environ 12 73 kms cette année.

OMR Marché Aubenas			
	2023	2024	2025
Janvier	0.90	0.62	1.12
Février	0.96	0.88	0.98
Mars	1.24	1.04	0.90
Avril	1.50	0.72	1.14
Mai	1.38	0.92	0.84
Juin	1.82	0.92	0.88
Juillet	2.02	0.72	1.32
Août	1.40	1.420	1.24
Septembre	1.52	0.9	1.24
Octobre	1.40	0.66	1.02
Novembre	1.24	1.34	0.88
Décembre	1.24	0.76	0.82
Total	16.62	10.90	12.38



IV. _Eléments complémentaires

- Accident

Pas d'accident ni d'AT concernant ce marché sur l'année 2025.

- Point dates

Nouveau marché notifié en juin 2024 et démarrage le 1^{er} septembre 2024 (marché 1 +1+1).

- Evolution du mode de précollecte :

Volonté de la Communauté de Communes de passer au point de regroupement (et supprimer le porte à porte).

- Redevance spéciale :

Démarche de la Communauté de Communes pour identifier les gros producteurs pour un passage en redevance spéciale.

- Demande de la communauté de Communes pour identifier les marches-arrières, et points « noirs » sur les communes de Lavilledieu et celles du secteur d'Antraigues. Afin de sécuriser les collectes.
- Demande de la CDC de voir les tournées sur Lavilledieu dans un premier temps afin d'identifier ensemble les choses à changer pour la sécurité des agents et des habitants lors des tournées.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025

Z.I Lucien AUZAS
870, rue des Mouliniers
07170 LAVILLEDIEU
Tél. 04 75 94 33 57
www.sidomsa.net



ÉDITO DU SIDOMSA

La gestion des déchets constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour notre territoire, à la croisée des impératifs environnementaux et économiques. Face à l'augmentation des volumes de déchets produits et à la raréfaction des ressources, le SIDOMSA poursuit depuis plusieurs années une stratégie ambitieuse visant à réduire nos déchets et améliorer la valorisation de ces derniers, tout en accompagnant les évolutions réglementaires et les attentes des usagers.

Dans ce contexte, la valorisation des biodéchets s'impose comme un levier essentiel de la transition écologique locale. Le compostage, en particulier, représente une réponse concrète et vertueuse à la problématique des déchets organiques, qui constituent encore une part significative de nos ordures ménagères. En détournant ces déchets de l'enfouissement, nous réduisons les tonnages à traiter et produisons une ressource utile pour les sols. Les actions menées ces dernières années par le SIDOMSA - déploiement de solutions de compostage, accompagnement des collectivités, sensibilisation des habitants - témoignent de notre engagement fort dans cette démarche.

Les résultats observés confirment que le compostage des biodéchets est un outil primordial pour la réduction globale des déchets sur notre territoire.

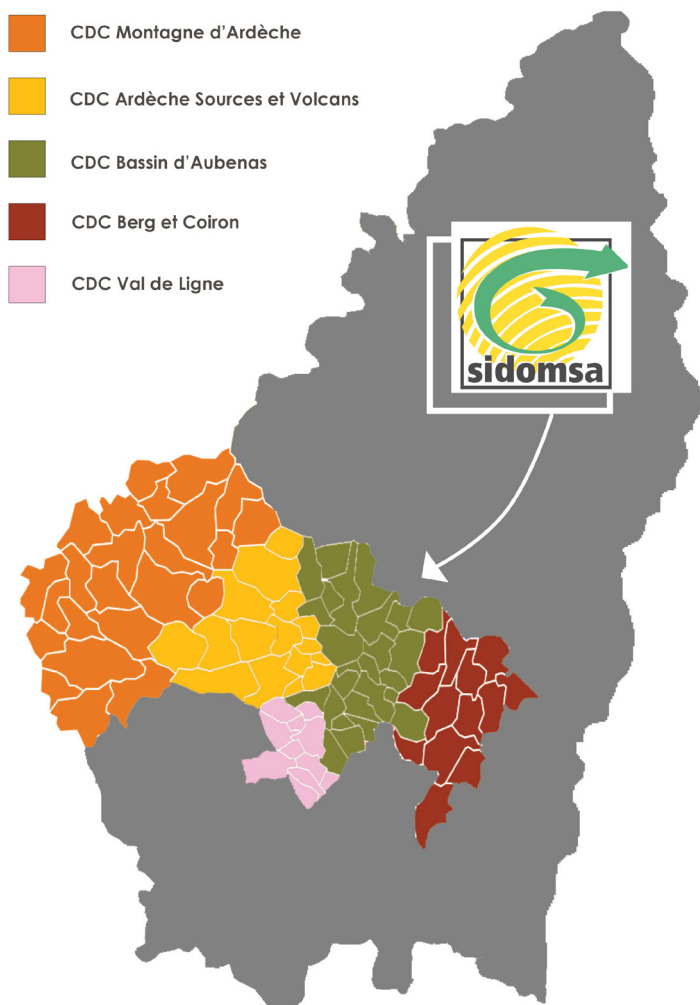
Toutefois, ces avancées ne peuvent être pérennes sans l'implication de l'ensemble des acteurs : collectivités, élus, agents, acteurs privés et citoyens.



TABLER DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU SYNDICAT	4
L'ORGANISATION	6
NOS COMPÉTENCES	7
TEMPS FORTS 2025	8
ZOOM SUR LES CHIFFRES 2025	10
NOS INSTALLATIONS	12
TRAITEMENT DES DÉCHETS	14
DÉCHETTERIES & PLATEFORMES DE PROXIMITÉ	16
LE COMPOSTAGE	18
L'OPTIMALE	20
ACTIONS DE SENSIBILISATION	23
COMPTES FINANCIERS	24

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Le SIDOMSA est un établissement public de coopération intercommunal de type syndicat mixte fermé créé en 1976. Il assure la mission de service public de traitement des déchets ménagers produits par ses habitants sur son périmètre géographique, pour le compte de ses communautés de communes adhérentes.

Il regroupe au 1^{er} janvier 2025, 91 communes réparties sur 5 communautés de communes.

Avec près de 70 500 habitants, le SIDOMSA a géré pour l'année de 2025, plus de 42 000 tonnes de déchets.

Les 5 communautés de communes adhérentes du SIDOMSA ont la compétence collecte pour les ordures ménagères et poubelle jaune (emballages recyclages).

NOS MISSIONS

1

Traitement
des déchets
ménagers
résiduels

2

Gestion de la
collecte sélective
en apport
volontaire
(verre / fibreux /
déchetteries)

3

Valorisation
matière
des déchets
verts

4

Tri et valorisation
des collectives
sélectives

5

Communication et
sensibilisation à
la gestion
des déchets

4

TERRITOIRE ET POPULATION

5 communautés de communes sont adhérentes au SIDOMSA

- Montagnes d'Ardèche
- Bassin d'Aubenas
- Ardèche des Sources et Volcans
- Val de Ligne
- Berg et Coiron

Population du SIDOMSA
au 1er janvier 2025

70 725*¹ habitants
68 707*² habitants

Montagnes d'Ardèche

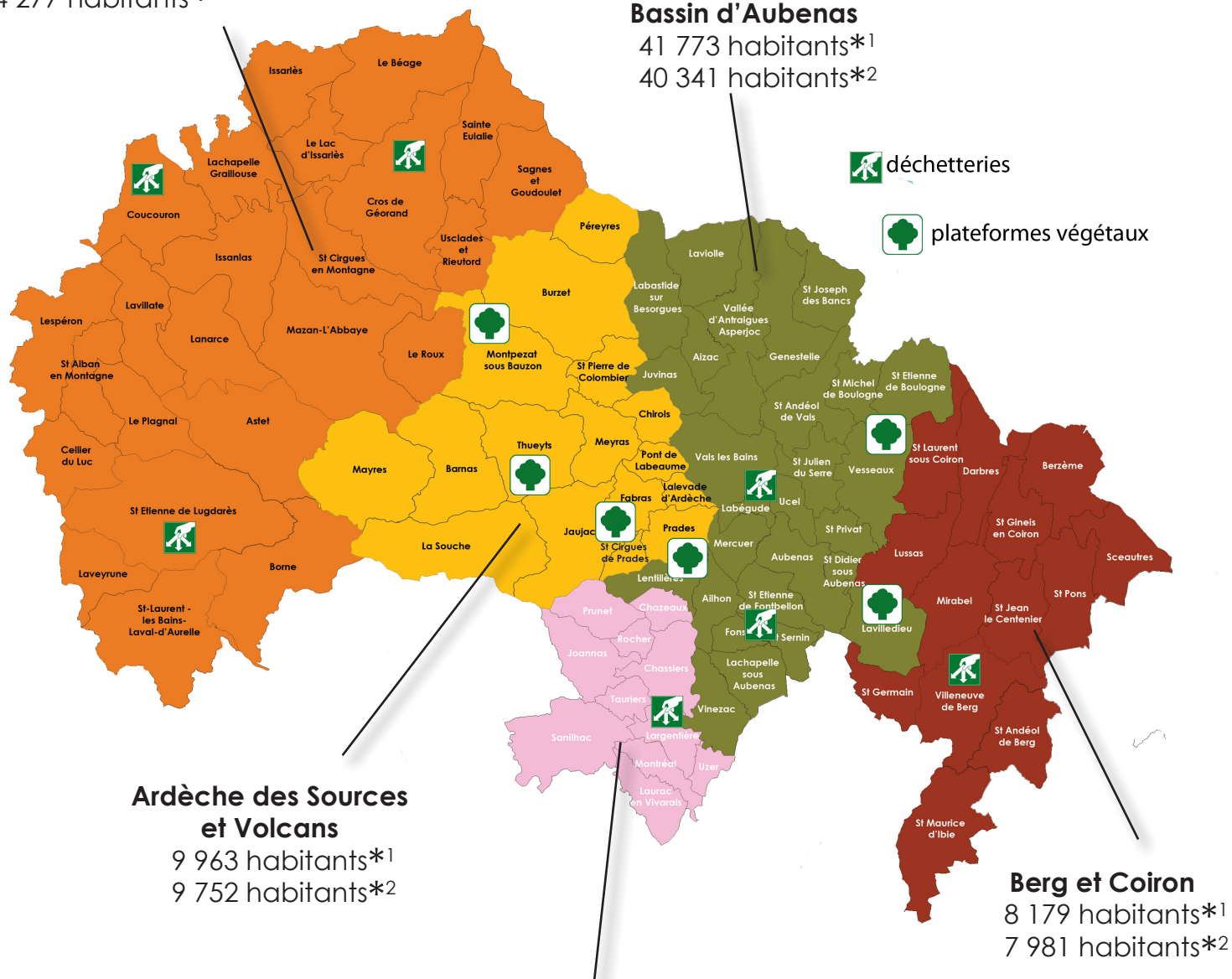
4 359 habitants*¹

4 277 habitants*²

Bassin d'Aubenas

41 773 habitants*¹

40 341 habitants*²



*¹ Population totale au 1^{er} janvier 2025,

*² Population municipale au 1^{er} janvier 2025
sources INSEE

L'ORGANISATION

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

COMITÉ SYNDICAL

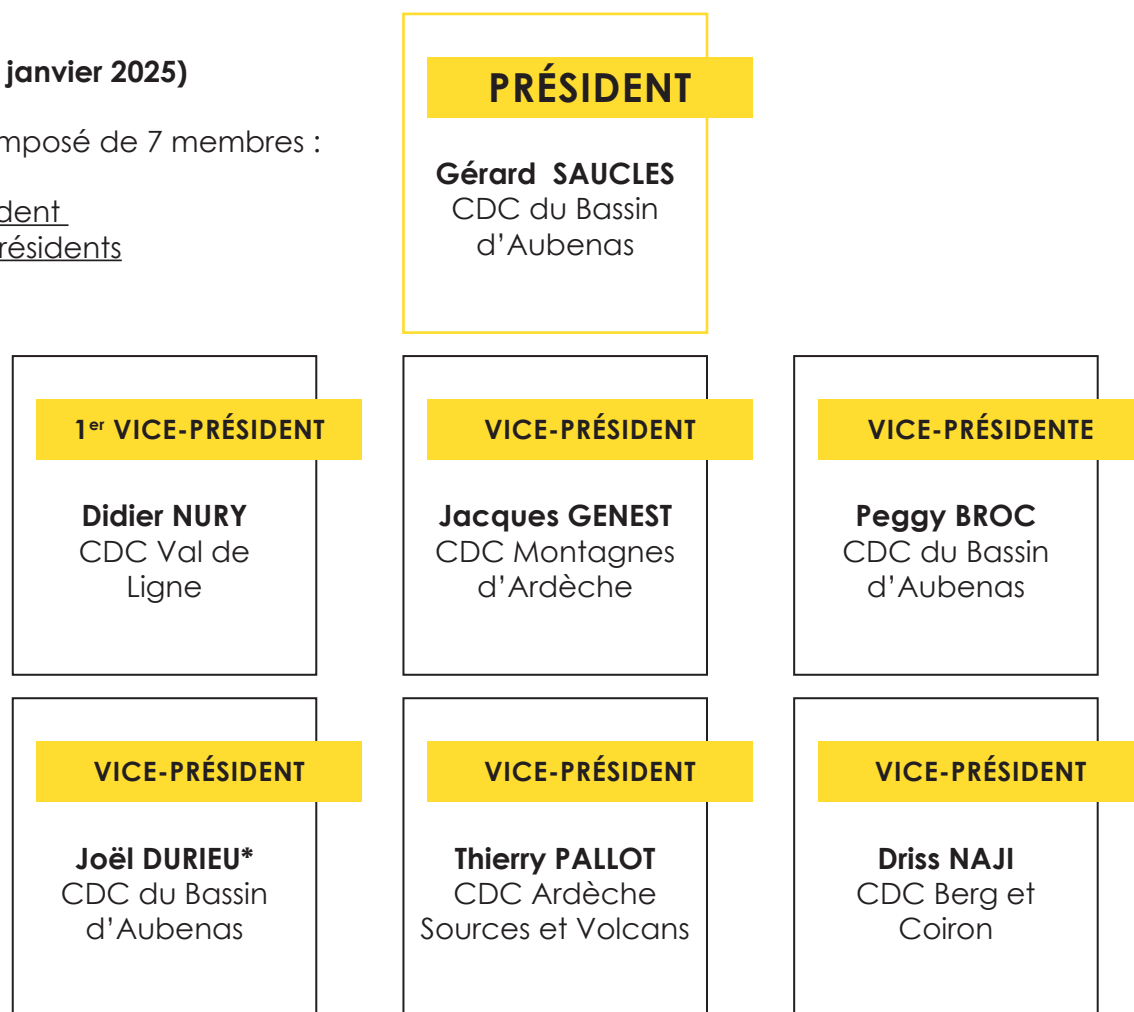
Administré par un Comité syndical composé de 31 délégués, il procède notamment à l'adoption du compte administratif et du budget primitif.

Le Comité syndical délègue une partie de ses attributions au Bureau syndical.

BUREAU SYNDICAL (au 1er janvier 2025)

Le bureau syndical est composé de 7 membres :

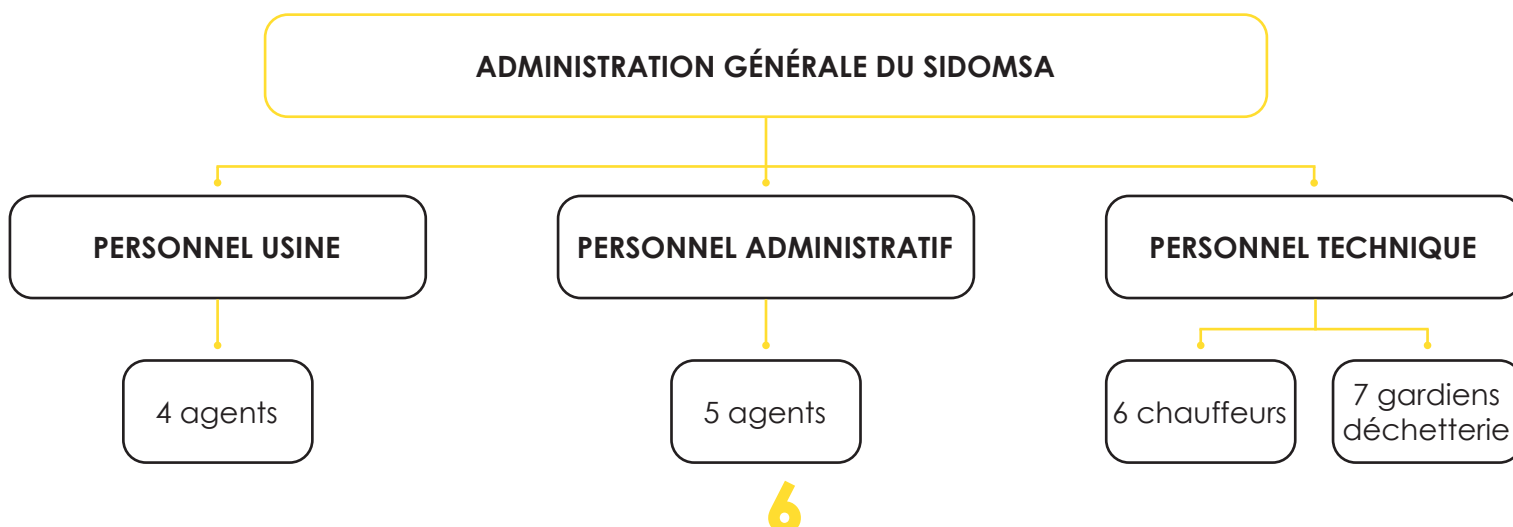
1 Président
et 6 Vice-Présidents



*Pour des raisons personnelles Joël DURIEU a démissionné en avril 2025 de ses fonctions de vice-président.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Organigramme des services du syndicat



NOS COMPÉTENCES

- **LA COLLECTE DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE**

Le SIDOMSA effectue et gère la collecte en apport volontaire du VERRE et des PAPIERS/ CARTONNETTES et assure la gestion des bennes des déchetterie. Le syndicat développe et renouvelle tous les ans ces points d'apport volontaire, en 2025, nous en comptons 930 répartis sur l'ensemble du territoire.

Les EPCI membres du SIDOMSA (communautés de communes) assurent la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR), en régie ou par un prestataire.

- **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Le SIDOMSA gère le traitement des différents déchets issus des collectes présentées ci-dessus. Depuis l'ouverture de la nouvelle usine « L'Optimale » le 25 mars 2021, l'ensemble des déchets suivent une filière de recyclage et/ou de valorisation.

La prestation de tri/ conditionnement/ recyclage n'est pas facturée aux collectivités. La vente des produits récupérés, les soutiens et aides à la tonne triée et recyclée attribués par CITEO, permettent au SIDOMSA d'équilibrer son budget annexe sans contribution des EPCI membres. Il s'agit ici d'un système très incitatif destiné à favoriser le recyclage et la valorisation.

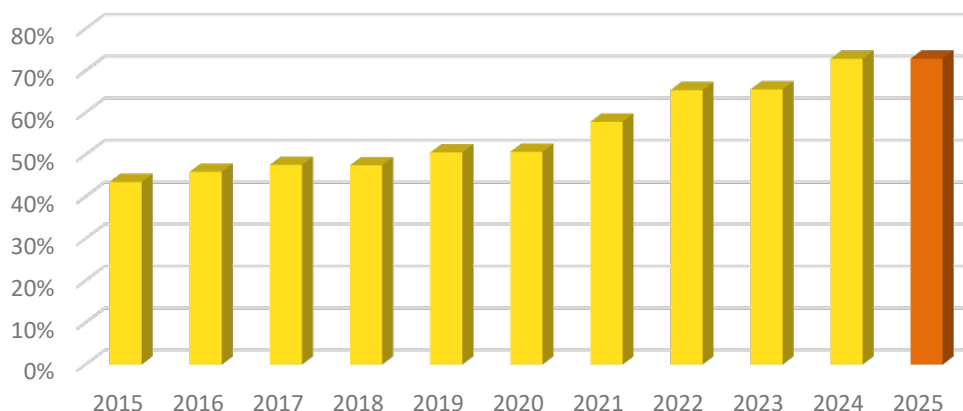
TAUX DE VALORISATION GLOBALE

LE TAUX DE VALORISATION POUR 2025 EST DE 72.87%.

Un taux global de valorisation représente la proportion de déchets valorisés (recyclage, valorisation matière ou énergétique) par rapport à l'ensemble des déchets traités par le SIDOMSA.

Grâce à la mise en service officielle de L'Optimale le 21 juin 2021 (phase 3 MSI), le taux global de valorisation du SIDOMSA a fortement augmenté pour atteindre 72.84 % sur l'année 2024 et se stabilise depuis.

L'extension des consignes de tri au 1^{er} juillet 2022, a eu un impact positif sur l'ensemble des déchets puisque le tonnage ordures ménagères résiduelles continue de baisser et le tonnage du tri sélectif, quant à lui augmente.



LES TEMPS FORTS

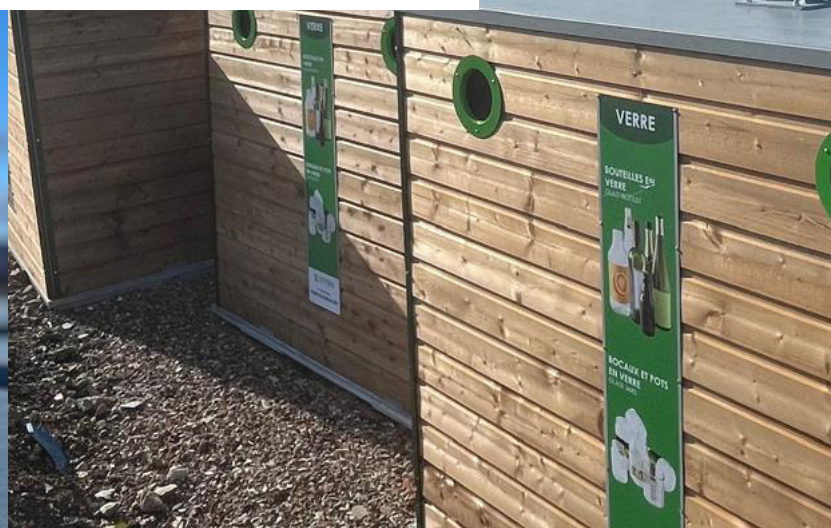
Renforcement de la sécurité à la déchetterie de Saint-Étienne-de-Lugdarès

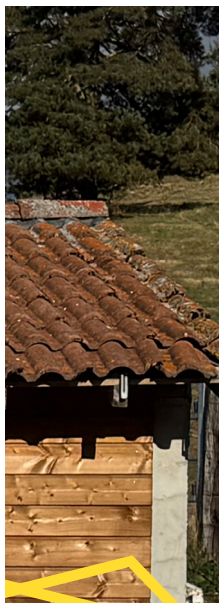
La sécurisation des installations reste une priorité pour le SIDOMSA. En 2025, des travaux ont été menés sur la déchetterie de Saint-Étienne-de-Lugdarès avec la fermeture de l'abri couvert et la mise en place d'un portail. Cette opération vise à mieux sécuriser les flux de déchets sensibles, tels que les DEEE et les DDS. Elle s'inscrit dans la continuité des actions engagées, après une intervention similaire réalisée l'an dernier sur la déchetterie de Coucournon.



Modernisation des points d'apport volontaire grâce au système Kinshofer

Dans une logique d'optimisation et de modernisation du service, le SIDOMSA a investi dans de nouveaux points d'apport volontaire (PAV) équipés d'un système d'accroche champignon Kinshofer, dédiés à la collecte du verre et des papiers. Ce dispositif innovant facilite considérablement les opérations de vidange, en simplifiant le geste de collecte pour les chauffeurs. Il permet également le développement et le renouvellement du réseau de PAV, au bénéfice d'un service plus efficace.





Un nouvel outil pour améliorer la collecte en déchetteries

En 2025, le SIDOMSA a renforcé son parc de matériels avec l'acquisition d'un nouveau camion dédié à la collecte des bennes en déchetteries. Cet investissement stratégique permet de doter les agents d'un outil plus performant, mieux adapté aux contraintes du terrain et aux volumes à collecter. Au-delà du gain d'efficacité opérationnelle, ce nouveau camion contribue à améliorer les conditions de travail, tout en garantissant une collecte plus fluide et sécurisée sur l'ensemble du territoire.

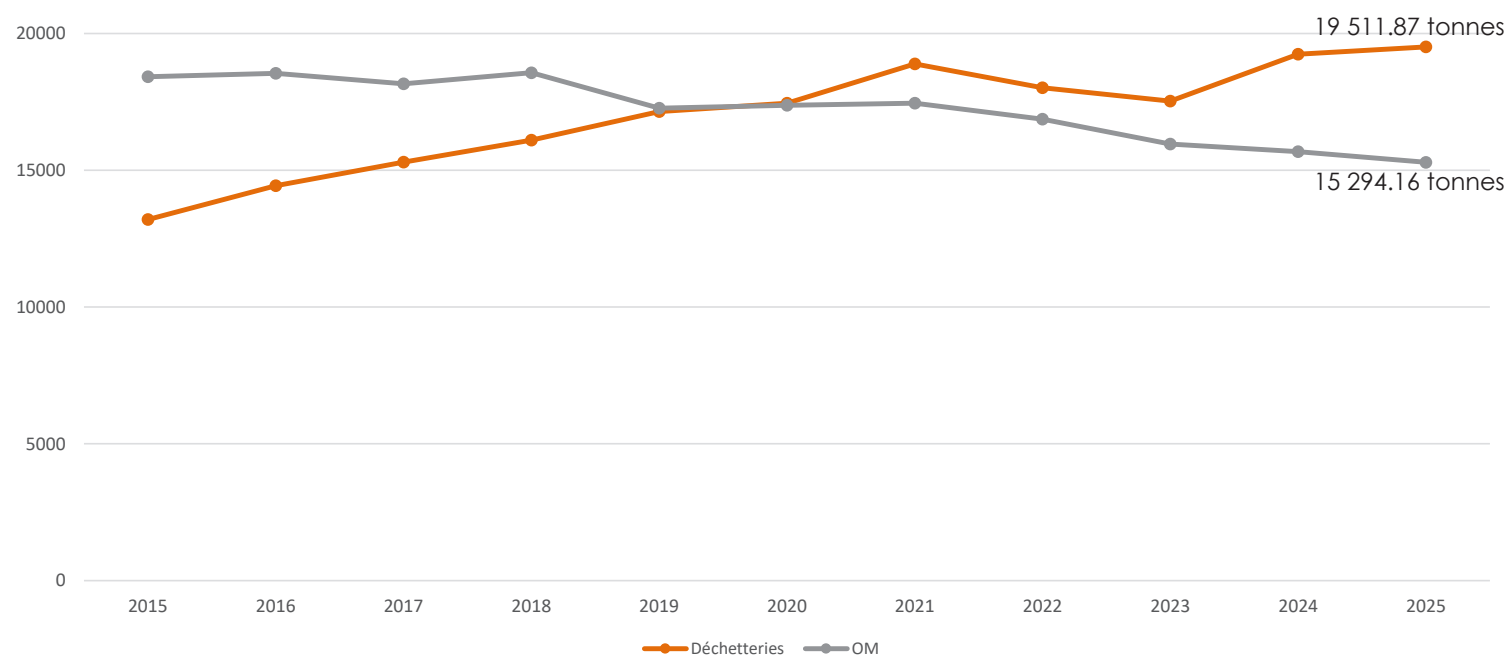
25



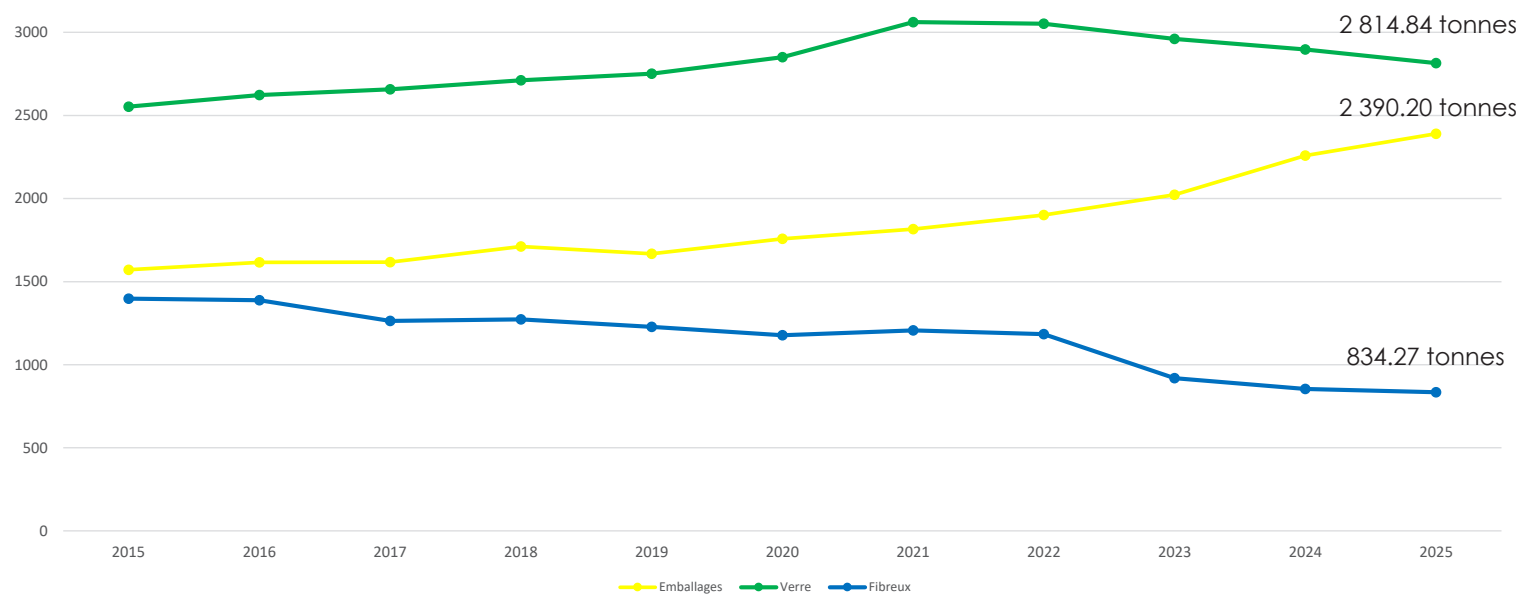
ZOOM SUR LES CHIFFRES 2025

ÉVOLUTION ANNUELLE DES TONNAGES

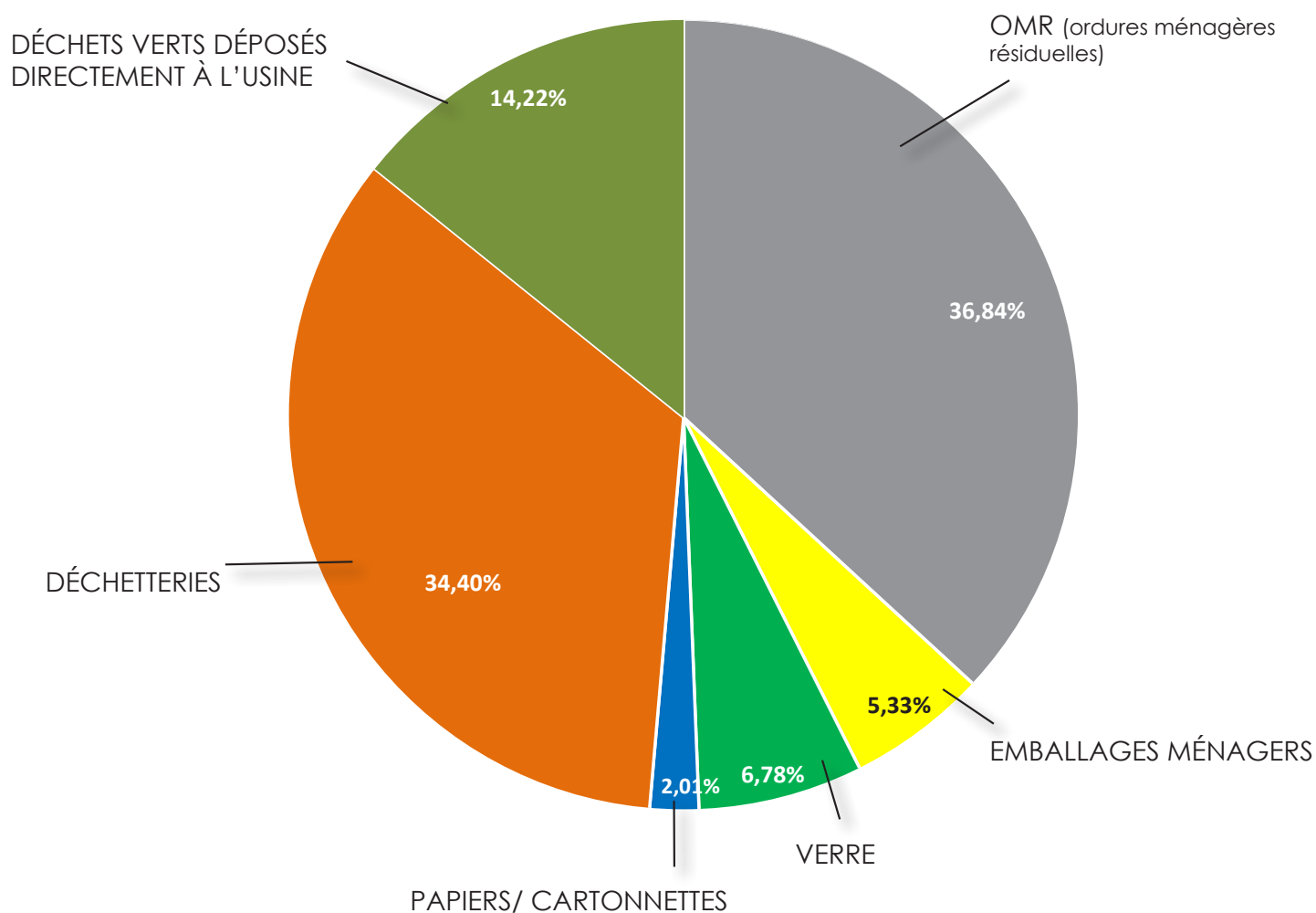
• ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES / DÉCHETTERIES



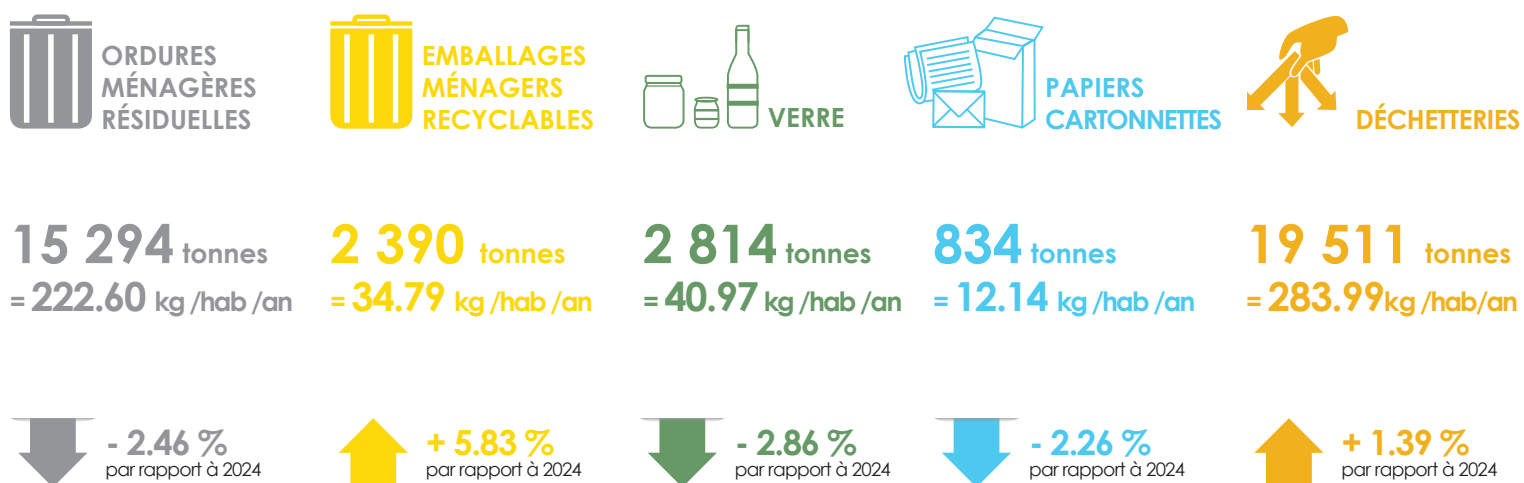
• VERRE / FIBREUX / EMBALLAGES MÉNAGERS



• RÉPARTITION DU GISEMENT DES DÉCHETS 2025, SOIT 42 074 TONNES



• RÉPARTITION DU GISEMENT DES DÉCHETS 2025, SOIT 42 074 TONNES



Un habitant du SIDOMSA jette par an 612 kg de déchets (tous déchets confondus).

NOS INSTALLATIONS

LE SITE DE LAVILLEDIEU

Depuis 2008, l'usine du SIDOMSA assurait le chargement des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées sur le territoire par les EPCI adhérents, ainsi que des déchets ultimes issus des déchetteries, dans des semi-remorques. Ces déchets étaient ensuite acheminés vers une ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Avec l'ouverture et la mise en service de L'Optimale, le SIDOMSA a mis fin à son activité de transfert.

Par ailleurs, une extension de 700 m², destinée à la réception et au stockage du flux fibreux (papiers et cartonnettes en mélange), est en service depuis 2018. Cette installation permet la valorisation directe de ce flux, sans passage par un centre de tri.

Enfin, le casier de stockage du site a pu bénéficier de l'installation de panneaux photovoltaïques, contribuant ainsi à la production d'énergie renouvelable et à la valorisation du site dans une démarche de transition énergétique.



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

La plateforme de compostage accueille les déchets verts collectés dans les déchetteries et ceux apportés directement par les professionnels (paysagistes, élagueurs, ...), les communes et les particuliers à Lavilledieu.

Après une succession d'étapes et d'états durant environ 9 mois (broyage, fermentation, hygiénisation, retournement des andains, criblage et maturation), le compost ainsi obtenu, répond à la norme NF U44-051.

Depuis 2018, ce compost, utilisable en agriculture biologique, est également référencé Ecocert.

Il est vendu en vrac pour une quantité minimum de 1 tonne, soit 2m³ (notamment vendu aux agriculteurs, paysagistes, etc...) et en sacs de 20 kg pour les particuliers.

Les sacs sont en vente au bureau du SIDOMSA ou dans les déchetteries suivantes :

- Labégude,
- St Étienne de Fontbellon,
- Villeneuve de Berg.



LES DÉCHETTERIES

Elles sont réservées uniquement aux déchets des particuliers et des communes. **Les déchets d'origine professionnelle ne sont pas acceptés (hormis les cartons).**

Les déchetteries sont au cœur des évolutions liées aux REP. La mise en œuvre de nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) transforme en profondeur le fonctionnement de nos déchetteries.

Les éco-organismes prennent désormais en charge la collecte et le financement du traitement de nombreux flux. Cette évolution représente un levier financier majeur, en réduisant significativement le coût supporté par le syndicat et donc par les collectivités.

Au-delà de l'aspect financier, les REP modifient l'organisation même des sites. Elles impliquent la mise en place de nouvelles filières, l'adaptation des zones de stockage, une signalétique renforcée et un accompagnement accru des usagers pour garantir un tri plus précis.

Cette évolution permet d'optimiser les filières de recyclage et d'améliorer la valorisation des matériaux collectés sur nos déchetteries et plateformes de proximité.



LES PLATEFORMES DE PROXIMITÉ

Le SIDOMSA compte à ce jour 5 plateformes de proximité sur son territoire : Thueyts, Prades, Vesseaux, Fabras et Montpezat sous Bauzon.

Créées dans un but de proximité avec les habitants, ces aires se développent en recevant non seulement les végétaux mais aussi les cartons, les gravats et les plaques de plâtre (Placo®).



TRAITEMENT DES DÉCHETS

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

**15 294.16
tonnes**

ont été réceptionnées de nos
5 collectivités adhérentes
(soit - 2.46 % par rapport à 2024).

Jusqu'en mars 2021, l'ensemble de nos OMR étaient transférées vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Donzère.

Depuis avril 2021, avec la mise en service de l'usine L'Optimale, nos OMR sont maintenant déposées à L'Optimale avant de suivre la bonne filière.

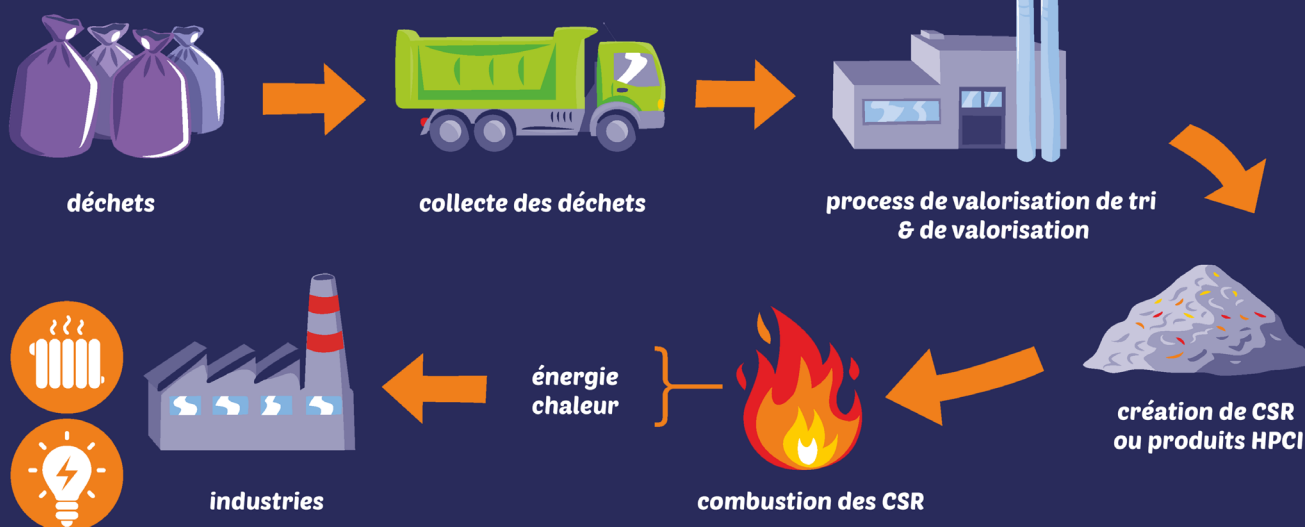
Après extraction de la part valorisable, plusieurs process permettent d'obtenir un combustible haut PCI (HPCI) préparé à partir de déchets. Il est valorisé dans des chaudières industrielles ou dans des UVE (Unité de Valorisation Énergétique) pour permettre la production d'énergie et de chaleur.

PCI : Potentiel Calorifique Incinérable

HPCI : Haut Potentiel Calorifique Incinérable



**Objectif : réduction de 40% minimum du tonnage
de déchets enfouis.**



LA COLLECTE SÉLECTIVE

6 009.58 tonnes de déchets ménagers recyclables ont été triés

Le schéma actuel de tri des déchets est en place depuis de nombreuses années.

Le tri s'effectue selon 3 catégories :

- **les emballages ménagers recyclables**
(tous les emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires)
- **le verre** (bouteilles, pots et bocaux)
- **les papiers et cartonnettes**

Emballages ménagers recyclables (EMR)

2 390.20 tonnes

ont été collectées
(2 258.43 tonnes en 2024, soit + 5.83%)



Pour connaître le contenu de nos EMR, nous réalisons des caractérisations. Celles-ci sont faites à partir des échantillons prélevés directement depuis les camions de collecte. Nous connaissons ainsi les performances de chacune des Communautés de Communes. Nous réalisons en moyenne 11 caractérisations pour le territoire du SIDOMSA.

Le taux de refus est de 24.65 % pour l'année 2024 (contre 24.2 % en 2024). Ce taux est stable depuis l'an dernier mais il reste impératif d'agir sur les erreurs pour améliorer la qualité de notre tri.



Verre

2 814.84 tonnes

ont été collectées
(-2.86 % par rapport à 2024-).



Papiers/ Cartonnettes

834.27 tonnes

ont été collectées
(-2.26 % par rapport à 2024).

DÉCHETTERIES & PLATEFORMES

19 511.87 tonnes

ont été collectées sur nos 7 déchetteries
(+ 1.39 % par rapport à 2024)

La gestion de nos 7 déchetteries et plateformes de proximité a nécessité une rotation de bennes de 4 519 bennes en 2025.

FLUX	TONNAGES 2025	NOMBRE DE BENNES	TONNAGES 2024	Évolution
Encombrants	2 861.28	683	2 887.76	- 0.92 %
Ferrailles	909.18	187	847.36	13.23 %
Bois Ozil : 319.97 t Valobat : 2 754.91 t	3 074.88	782	2 483.37	23.82 %
Cartons	992.89	461	951.98	4.30 %
Gravats	4 579.57	425	4 268.08	7.30 %
DEEE	672.50		647.91	3.80 %
Déchets verts	4 673.07	1 112	4 961.98	- 5.82 %
Huiles moteurs	46.71	-	45.45	0.68 %
Huiles de friture	8.08	-	9.27	0.12 %
Batteries	24.68	-	26.70	-7.56%
Pneus	108.60	-	101.58	6.91 %
DDS	61.54	-	44.34	38.79 %
Placo-plâtre	408.53	150	421.33	-3.04 %
Mobilier	949.63	719	1 473.12	- 35.54 %
Plastiques agricoles	65.00	-	46.40	40.09 %
Piles et accumulateurs	6.58	-	7.42	- 11.37 %
Lampes et néons	2.52	-	1.87	34.65 %
Laine de verre / roche	0.32	-	0.07	357.14 %

RESSOURCERIE

585 m³

ont été détournés des bennes mobilier
et encombrants sur nos 7 déchetteries



en partenariat avec l'association :



**Donnez une seconde vie à vos objets
inutilisés, ne jetez plus !
Déposez-les dans ce conteneur.**



Le SIDOMSA possède une convention de partenariat tripartite (SIDOMSA/SICTOBA/Association les Recycl'arts) pour le service recyclerie/ressourcerie. D'après les estimations fournies par l'association « Recycl'Arts », ces caissons de collecte des biens en bon état ont permis de détourner près de 1000 m³ d'objets destinés aux rebus sur notre territoire sur l'année 2022.

Le SIDOMSA a équipé les déchetteries de Labégude, Largentière, St Etienne-

de-Fontbellon et Villeneuve de Berg de caissons étanches afin de permettre la récupération, par l'association « Les Recycl'Arts », d'objets pouvant être réutilisés.

TEXTILES

107.48 tonnes

ont été collectées en 2025

L'importance du tri des textiles : un enjeu majeur pour notre territoire.

En 2025, il a été collecté 107.48 tonnes de textiles sur le territoire du SIDOMSA. Cette performance témoigne de l'engagement de nos habitants en faveur du tri des textiles. Le tri des textiles permet de réduire la quantité des déchets enfouis.

Les bénéfices du tri pour notre territoire :

- Réduire l'empreinte écologique
- Soutenir l'économie locale
- Promouvoir une consommation responsable

Le bon réflexe



Le dépôt en point de collecte

En les déposant en point de collecte ils pourront avoir une deuxième vie avec :



la seconde main



le recyclage



la valorisation

Seule une infime part (0.12%) sera éliminée sans valorisation.

LE COMPOSTAGE



LES BIODÉCHETS : UNE RESSOURCE À COMPOSTER

Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques par des micro-organismes et des petits organismes. Cette transformation produit un amendement organique riche appelé compost, un fertilisant naturel utilisé pour enrichir les sols. Le compostage peut se pratiquer de manière individuel ou partagé.

Le compostage présente de nombreux avantages :

- Réduction des ordures ménagères enfouies : les biodéchets représentent 30 % du volume de nos poubelles. Les déchets compostables sont composés de 80% d'eau... Il est donc dommage de les mettre dans la poubelle OMR.
- Valorisation locale des biodéchets : le compost est produit et utilisé directement dans le jardin.
- Enrichissement des sols : le compost enrichit les sols en matière organique et améliore leur structure.

Le SIDOMSA propose à la vente un seul modèle de composteur individuel, de 350 litres, en bois fabriqué par une entreprise locale (ADAPEI Lalevade), au tarif de 50€.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

123

COMPOSTEURS INDIVIDUELS VENDUS

Depuis le début de l'opération compostage individuel, en 2010, nous avons équipés 4 250 foyers de composteurs. La campagne de communication sur le compostage porte toujours ses fruits. En année 2025, 123 composteurs individuels ont été vendus.



GESTION DES DÉCHETS VERTS

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE



Le SIDOMSA a fait le choix depuis plusieurs années de traiter les déchets verts issus de ses déchetteries et des professionnels des espaces verts. La plateforme de compostage compte une superficie actuelle d'environ 7 000 m² depuis son extension de 4 000 m², qui a été réalisée en 2015.

En 2025, elle a permis de traiter 5 902.49 tonnes de déchets verts soit une baisse de réception de matières par rapport à 2024.

VENTE DE COMPOST

Depuis 2012, le SIDOMSA fait conditionner une partie de son compost produit en sacs. Ce compost maillé plus fin (10 mm) est mis en sac par la société La Florentaise. Un produit est très apprécié des particuliers et des professionnels. Ce partenariat avec une entreprise de la même zone industrielle permet ainsi de valoriser et de proposer à la vente sous une autre forme son compost en privilégiant au maximum le circuit court.

De plus la mise en vente de ces sacs de compost de 20 kg est un vecteur de communication puissant et véhicule une bonne image de la collectivité et de ses compétences.

La vente en vrac est réservée



3.90€

4 960

**SACS
VENDUS**



26€
la tonne
en vrac

3 386
TONNES
VENDUES EN
VRAC

Nos sacs sont en vente au bureau du SIDOMSA (à Lavilledieu) mais aussi dans de nombreux commerces locaux.

On peut aussi les retrouver dans les déchetteries de :

- Labégude,
- St Etienne de Fontbellon
- Villeneuve de Berg

L'OPTIMALE

L'usine L'Optimale est exploitée par SUEZ R&V Centre Est, filiale du groupe SUEZ.

Spécialisée dans la collecte, le tri, le recyclage, le traitement et la valorisation matière et énergétique des déchets, l'entreprise intervient également dans le stockage des déchets ménagers et industriels ainsi que dans les activités de propreté urbaine et industrielle. SUEZ R&V Centre Est est titulaire de la Délégation de Service Public du centre de tri L'Optimale, signée le 20 mars 2018. La construction du site s'est déroulée entre 2019 et 2021. Les premiers apports de déchets ont été réceptionnés le 19 mars 2021 pour le compte du groupement SIDOMSA / SICTOBA. La mise en service industrielle s'est ensuite déroulée du 21 juin au 20 juillet 2021.

Le site traite les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les encombrants provenant du SIDOMSA et du SICTOBA, pour une capacité théorique de 35 000 tonnes par an.

En complément, l'installation peut également accueillir des déchets issus de prestataires privés, dans la limite de 60 000 tonnes annuelles, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.



Horaires

Le site est ouvert de 6h00 à 17h00 du lundi au vendredi en période hivernale (d'octobre à mai inclus) et de 6h00 à 18h00 du lundi au vendredi en période estivale (de juin à septembre inclus).

Il accueille également les déchets tous les samedis de 8h00 à 12h00 et les jours fériés durant la période estivale.



SYNTHÈSE 2025

28 919 tonnes traitées dont :

- 15 286 tonnes OMr SIDOMSA
- 2 861 tonnes encombrants SIDOMSA
- 8 952 tonnes OMr SICTOBA
- 1 667 tonnes encombrants SICTOBA
- camping Le Pommier et DIR
- 18 147 tonnes SIDOMSA
- 10 619 tonnes SICTOBA
- 152 tonnes de clients TIERS

Chaque année, le délégataire SUEZ remet au délégant (SIDOMSA et SICTOBA) un rapport d'activités et un rapport financier. Ces rapports sont présentés en Comité syndical pour en prendre acte. Ils sont ensuite consultables au siège du SIDOMSA sur rendez-vous aux jours et heures d'ouverture au public. Le taux de diversion annuel 2024 est établi à 40 %.

En termes de répartition par type de tonnages, le bilan sur cette période est de :

- 24 391 t d'OMR,
- 4 528 t d'encombrants

Nous observons une saisonnalité importante pour les OMR, liée à l'activité touristique du territoire. Les apports d'encombrants sont quant à eux plus réguliers sur l'année.

BILAN MATIÈRES DE L'UNITÉ

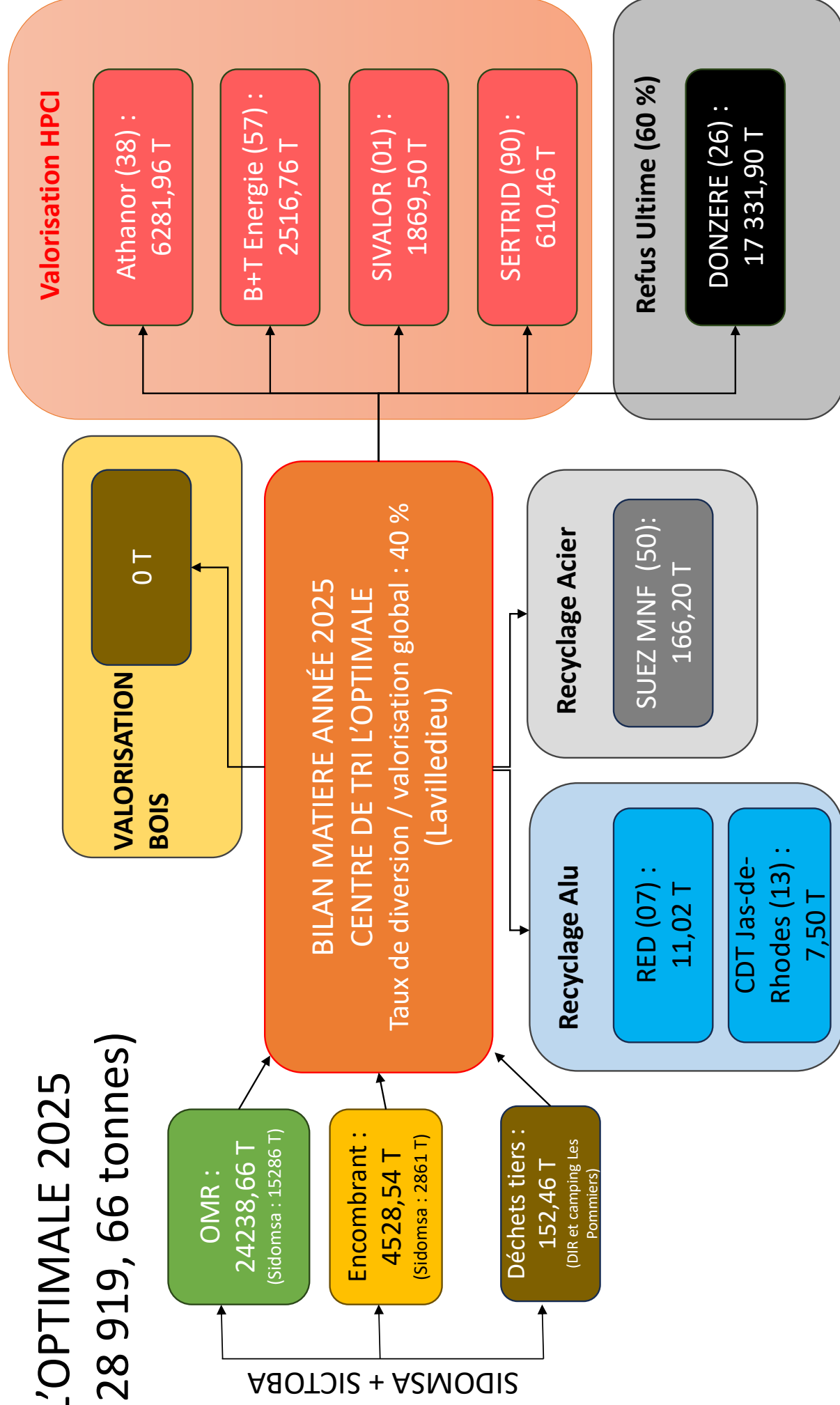
Pour rappel, l'UVE Athanor Grenoble produit de la chaleur pour un réseau de chauffage urbain et l'hôpital CHU de Grenoble. De ce fait, la demande en combustibles HPCI est importante sur la période hivernale (malheureusement période de faible tonnage pour le SIDOMSA et SICTOBA) et faible sur la période estivale....période de forte augmentation des déchets sur notre secteur. A moyen terme (d'ici quelques années), SUEZ doit construire une unité de valorisation des CSR et HPCI de grosse capacité, localisée au sud de Lyon, pour fournir en chaleur et énergie des industries de la chimie ayant un besoin permanent tout au long de l'année. Ceci permettra normalement de ne plus avoir de problème sur les exutoires des HPCI et CSR....

Des solutions alternatives ont été recherchées par SUEZ et le sont encore.

HPCI : Haut Potentiel Calorifique Incinérable
CSR : Combustible Solide de Récupération



L'OPTIMALE 2025 (28 919, 66 tonnes)



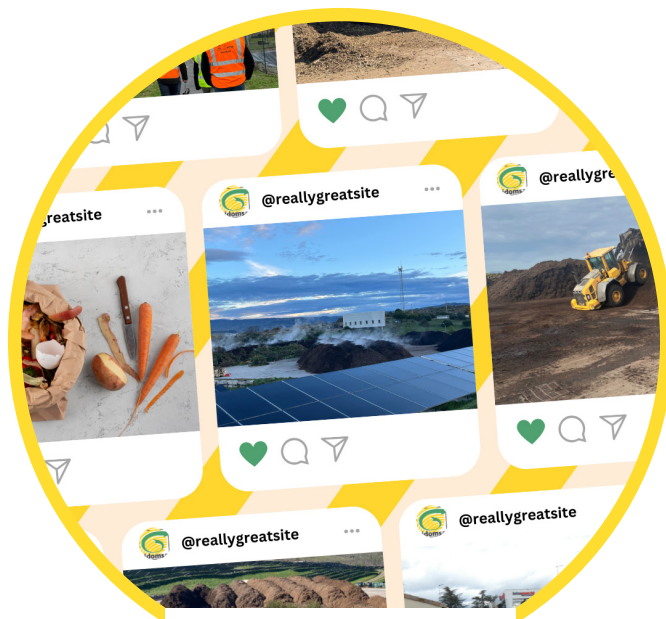
ACTIONS DE SENSIBILISATION



ANIMATION SCOLAIRE

715 élèves sensibilisés

lors de nos interventions dans les classes de notre territoire, 34 animations scolaires ont été réalisées en 2025



RÉSEAUX SOCIAUX

33 236 vues

sur nos différentes publications sur les réseaux sociaux. Plus de 1100 personnes nous suivent sur Facebook, Instagram et LinkedIn



INSTAGRAM

création d'un compte Instagram

afin de sensibiliser un nouveau public nous avons créé un compte instagram et cibler un public entre 18 et 35 ans.



ÉCO-ÉVÈNEMENT

95 collecteurs prêtées

nous avons prêté gratuitement plus de 95 fois nos collecteurs pour que les associations puissent faire le tri sur leurs événements

COMPTES FINANCIERS DU SYNDICAT

En 2025, le SIDOMSA possédait 2 budgets :

BUDGET GÉNÉRAL

Compte administratif 2025

Un budget général est nécessaire au fonctionnement du syndicat (administratif, technique, traitement des ordures ménagères, etc.) Ce budget est équilibré grâce aux participations des collectivités membres. Les participations dépendent de la population et du tonnage des ordures ménagères apportées.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	857 688.57 €	224 104.34 €	- €	- €	633 584.23€
Opérations de l'exercice	5 246 942.32 €	5 553 051.07 €	5 528 131.41€	5 552 435.07 €	10 775 073.73€	11 105 486.14€
Totaux	5 246 942.32 €	6 410 739.64 €	5 752 235.75 €	5 552 435.07 €	10 775 073.73€	11 739 070.37€
Résultat de clôture	- €	1 163 797.32 €	199 800.68 €	- €		963 996.64€

Besoin de financement	199 800.68€
Excédent de financement	0 €

Restes à réaliser	-	-
-------------------	---	---

Besoin de financement	0
Excédent de financement des restes à réaliser	0

Besoin total de financement	199 800.68€
Excédent total de financement	0

En considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

199 800.68€

au compte 1068 Investissement

963 996.64€

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE

Compte administratif 2025

Un budget annexe collecte sélective comprend toutes les opérations de tri, conditionnement et traitement des emballages ménagers recyclables, la gestion des déchetteries, la collecte du verre et des papiers/journaux/magazines, les opérations de communication, etc.

Aucune participation financière n'est demandée aux collectivités.

Le budget annexe s'équilibre grâce aux recettes des opérations de collecte sélective (vente de matériaux, soutien à la tonne triée de CITEO*, subventions et aides diverses).

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	515 192.28 €	212 217.47 €	-	-	302 974.81 €
Opérations de l'exercice	2 043 643.64 €	2 178 722.42 €	251 002.80 €	306 868.75 €	2 294 646.44 €	2 485 591.17 €
Totaux	2 043 643.64 €	2 693 914.70 €	463 220.27 €	306 868.75 €	2 294 646.44 €	2 788 565.98 €
Résultat de clôture	-	650 271.06 €	156 351.52 €	0 €	0 €	493 919.54 €

Besoin de financement	156 351.52 €
Excédent de financement	- €

Restes à réaliser	- €	- €
-------------------	-----	-----

Besoin de financement	- €
Excédent de financement des restes à réaliser	- €

Besoin total de financement	156 351.52 €
Excédent total de financement	- €

En considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	156 351.52 €	au compte 1068 Investissement
	493 919.54 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

*CITEO : éco-organisme français en charge des REP (Responsabilité élargie des producteurs) des emballages et papiers ménagers. Il coordonne les filières de recyclage/valorisation, les producteurs de déchets et les collectivités locales. Anciennement appelé Éco-emballages.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE L'ORGANISATION SIDOMSA DEPUIS 2022

COLLECTE SÉLECTIVE

DÉCHETTERIES

OM Résiduelles

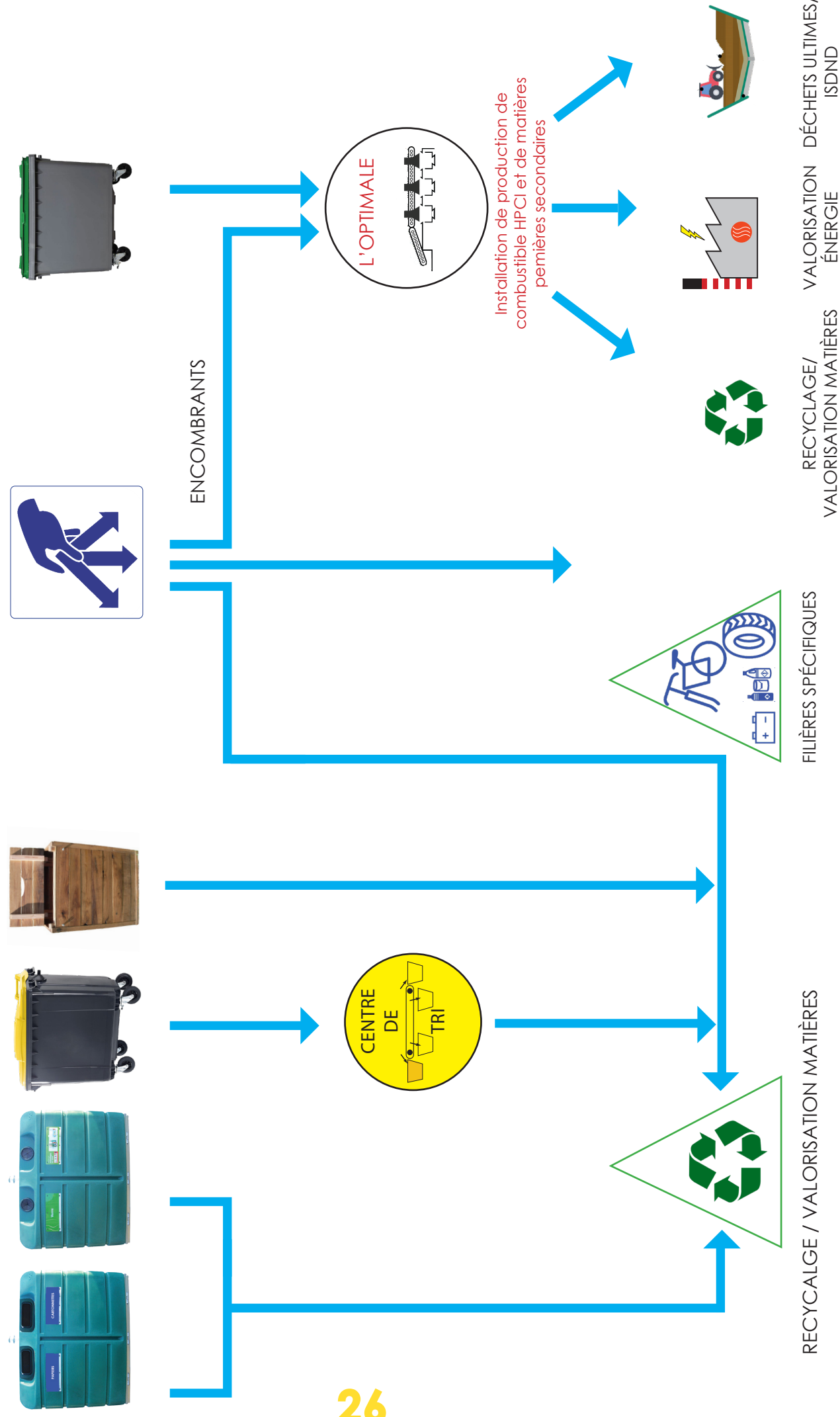


TABLe DES ANNEXES

DÉTAIL DES APPORTS EN VÉGÉTAUX	28
BILAN DE FONCTIONNEMENT	29
DÉCHETTERIE ST ETIENNE DE FONTBELLON	30
DÉCHETTERIE LABÉGUDE	31
DÉCHETTERIE VILLENEUVE DE BERG	32
DÉCHETTERIE LARGENTIÈRE	33
DÉCHETTERIE COUCOURON	34
DÉCHETTERIE ST ETIENNE DE LUGDARÈS	35
DÉCHETTERIE CROS DE GÉORAND	36
PLATEFORMES D'ACCUEIL DES VÉGÉTAUX	37
GLOSSAIRE	38

DÉTAIL DES APPORTS EN VÉGÉTAUX

VÉGÉTAUX ISSUS DES DÉCHETTERIES ET PLATEFORMES DE PROXIMITÉ

4 673.07 tonnes

ont été collectées sur nos 7 déchetteries et nos plateformes de proximité
(-5.82 % par rapport à 2024)

	Tonnages 2025	% d'évolution par rapport à 2024
Labégude	1111.08	-11.67 %
St Étienne de Fontbellon	1998.27	3.04 %
Villeneuve de Berg	412.50	-9.72 %
Largentièrre	320.22	- 14.04 %
Coucouron	47.60	- 35.48 %
St Étienne de Lugdarès	104.88	- 30.26 %
Cros de Géorand	13.02	- 40.98 %
Fabras	106	- 23.74 %
Thueyts	134.24	- 13.09 %
Prades	48.84	- 9.22 %
Montpezat sous Bauzon	100.10	91.32 %
Vesseaux	100.24	- 8.22%
Aubenas	81.78	1.49 %
Vals les Bains	94.30	- 18.91 %

VÉGÉTAUX DÉPOSÉS DIRECTEMENT SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

1 229.42 tonnes

ont été apportées directement sur notre plateforme de compostage de Lavilledieu
(- 16.35 % par rapport à 2024)

	Tonnages 2025	% d'évolution par rapport à 2024
Par les professionnels	747.62	- 23.71 %
Par les particuliers	375.78	- 13.99 %
Par les communes	106.02	- 27.07 %

BILAN DE FONTIONNEMENT

Informations générales :

population municipale INSEE (au 01/01/2025)

68 707 habitants

Nombre de communes :

91 réparties en 5 CDC

	Tonnage 2025	Tonnage 2024	Taux d'évolution	Kg/Hab/An
OM résiduelles	15 294,16	15 680,58	-2,46%	222,60
EMR (poubelle jaune)	2 390,20	2 258,43	5,83%	34,79
VERRE	2 814,84	2 897,59	-2,86%	40,97
FIBREUX (papiers/ cartonnets)	834,27	853,56	-2,26%	12,14
Textiles	107,48	109,59	-1,92%	1,56
Déchets verts traités	5 902,49	6 431,63	-8,23%	85,91
<i>dont apports directs usine</i>	<i>1 229,42</i>	<i>1 469,65</i>	<i>-16,35%</i>	

Déchetteries et plateformes :

	Tonnage 2025	Tonnage 2024	Taux d'évolution	Kg/hab/an
Encombrants	2 861,28	2 887,76	-0,92%	41,64
Ferrailles	909,18	847,36	7,30%	13,23
Bois OZIL	319,97	248,93	28,54%	4,66
Bois Multi-REP	2 754,91	2 234,44	23,29%	40,10
Cartons	992,89	951,98	4,30%	14,45
Gravats inertes	4 579,57	4 268,08	7,30%	66,65
Déchets Verts	4 673,07	4 961,98	-5,82%	68,01
Menuiseries vitrées	66,31	18,63	255,93%	0,97
Huiles moteurs	46,71	45,45	2,77%	0,68
Huiles ménagères	8,08	9,27	-12,87%	0,12
Placo-plâtre	408,53	421,33	-3,04%	5,95
Eco mobilier	949,63	1 473,12	-35,54%	13,82
Plastiques Agricoles	65,00	46,40	40,09%	0,95
Batteries	24,68	26,70	-7,56%	0,36
Piles	6,58	7,42	-11,37%	0,10
DEEE	672,50	647,91	3,80%	9,79
Pneus	108,60	101,58	6,91%	1,58
DDS	61,54	44,34	38,79%	0,90
Lampes et Néons	2,52	1,87	34,65%	0,04
Laine de verre/roche	0,32	0,07	357,14%	0,00
	19 511,87	19 244,62	1,39%	283,99
	Tonnage 2025	Tonnage 2024	Taux d'évolution	Kg/Hab/An
TOTAL en tonnes	42 074,76	42 514,02	-1,03%	612,38

En 2025, le SIDOMSA a mis en centre de stockage (de classe 2) 11 414 tonnes et valorisé/ recyclé ou traité 30 661 tonnes soit un taux de valorisation globale d'un peu plus de 72.87 %.

DÉCHETTERIE DE ST ÉTIENNE DE FONTBELLON

Déchetterie de St Etienne de Fontbellon 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Encombrants	t	78,74	83,16	97,28	108,4	104,06	91,7	91,22	85,26	103,76	105,24	78,56	83,2	1110,58
Nombre de Bennes	b	19	20	22	24	26	23	24	23	25	26	20	20	272
Ferrailles	t	17,8	19,82	26,72	37	29,24	21,38	29,26	27,66	26,48	28,66	22,08	15,5	301,6
Nombre de Bennes	b	3	4	4	6	5	4	6	5	5	5	4	3	54
Bois	t	12,6	13,34	13,88	28,68	29,52	21,58	11,9	19,18	23,79	15,4	15,14	6,68	211,69
Nombre de Bennes	b	3	3	4	8	8	6	4	7	7	5	5	2	62
Cartons	t	29,83	25,24	35,5	34,76	30,8	27,9	37,6	27,8	30,14	28,98	20,32	35,66	364,53
Nombre de Bennes	b	14	11	16	18	17	14	20	14	13	13	9	14	173
Gravats/Inertes	t	108,6	171,52	184,06	180,84	149,8	152,02	149,68	148,74	153,88	179,9	158,38	172,58	1910
Nombre de Bennes	b	11	15	15	15	13	13	15	13	15	15	14	16	170
Déchets Verts	t	118,84	146,3	237,64	195,86	209,6	145,67	132,34	94,64	144,42	235,34	204,54	133,08	1998,27
Nombre de Bennes	b	31	36	55	41	40	32	33	27	31	54	24	27	431
Placo-plâtre	t	12,26	11,58	16,22	13,06	11,4	6,88	14,64	14,32	50,78	15,66	12,54	13,12	192,46
Nombre de Bennes	b	2	3	3	3	2	2	3	3	10	3	2	2	38
Eco mobilier	t	35,22	32,3	31,9	39,52	36,56	28,76	32,64	31,56	33,28	39,46	27,54	30,94	399,68
Nombre de Bennes	b	26	24	25	26	26	24	23	24	26	28	22	25	299
Huiles moteurs	t													16,65
Huiles ménagères	t													3,266
Piles	t													2,215
DEEE	t													251,826
Bois multi rep	t	65,68	81,68	88,26	100,32	94,98	82,44	82,7	77,84	93,3	103,69	67,26	72,28	1010,43
Nombre de Bennes	b	12	13	15	18	18	15	16	14	18	20	15	16	190
DDS	t													24,251
Menuiseries vitrées	t	1,41	2,26	2,22	1,03	3,5	1	2,02	1,33	2,67	2,47		1,96	21,87
Laine de verre et Laine de roche	t								0,32					0,32
TOTAUX	t	480,98	587,2	733,68	739,47	699,46	579,33	584	528,65	662,5	754,8	606,36	565	7819,638
Nombre de Bennes	b	121	129	159	159	155	133	144	130	150	169	115	125	1689

DÉCHETTERIE DE LABÉGUDE

Déchetterie de Labégude 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Encombrants	t	68,76	62,24	81,16	91,3	81,74	66,2	77,44	90,9	74,86	96,58	61,62	54,74	907,54
Nombre de Bennes	b	15	14	18	21	19	17	22	21	18	22	14	12	213
Ferrailles	t	19,5	19,36	14,04	33,12	30,16	20,12	29,1	26,38	26,26	24,98	18,48	11,8	273,3
Nombre de Bennes	b	4	4	3	7	6	4	7	6	5	6	4	3	59
Bois	t		2,1	1,98	4,58	2,18	6,48	1,58	1,96	0,96	6,04	0,9	4,5	33,26
Nombre de Bennes	b		1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	2	14
Cartons	t	14,38	20,92	16,9	18,26	18	13,94	17,68	20,12	18,08	15,88	15,16	15,52	204,84
Nombre de Bennes	b	6	8	8	9	10	8	16	11	9	8	7	5	105
Gravats/Inertes	t	92,34	94,86	102,94	128,76	109,7	129,48	91,16	116,64	112,5	96,14	92,14	63,7	1230,36
Nombre de Bennes	b	10	11	11	14	12	14	11	11	12	12	10	8	136
Déchets Verts	t	56,14	69,82	112,84	127,22	110,94	81,64	87,46	71,7	105,46	127,3	91,38	69,18	1111,08
Nombre de Bennes	b	13	18	27	28	23	23	31	24	27	31	21	15	281
Placo-plâtre	t	6,58	12,74	6,6	13,32	12,86	3,84	12,36	7,22	8,84	3,16	11,88	9,28	108,68
Nombre de Bennes	b	2	2	2	3	3	1	3	2	2	1	2	2	25
Eco mobilier	t	16,22	20,02	22,09	22,46	23,1	21,26	22,1	30,88	27,32	25,52	18,66	18,84	268,47
Nombre de Bennes	b	16	15	21	21	23	22	23	21	22	21	19	20	244
Huiles moteurs	t													13,05
Huiles ménagères	t													2,346
Piles	t													2,488
DEEE	t													226,179
Bois multi rep	t	62,26	67,44	79,3	97,4	96,76	75,56	83,54	91,26	91,84	85,96	65,96	64,5	961,78
Nombre de Bennes	b	22	19	22	24	23	23	26	24	26	27	22	23	281
DDS	t													14,3
Menuiseries vitrées	t	1,4	1,2	1,97	1,83	2,79	1,54	2,52	2,23	2,22	1,23	0,76	1,53	21,22
TOTAUX	t	337,58	370,7	439,82	538,25	488,23	420,06	424,94	459,29	468,34	482,79	376,94	313,59	5659,893
Nombre de Bennes	b	88	92	113	129	120	114	140	121	122	129	100	90	1358

DÉCHETTERIE VILLENEUVE DE BERG

Déchetterie de Villeneuve de Berg 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Encombrants	t	18,16	26,46	16,78	24,74	20,8	19,18	27,3	18,78	24,86	15,04	10,72	28,18	251
Nombre de Bennes	b	4	5	3	5	4	4	7	4	5	3	2	5	51
Ferrailles	t	11	4,98	9,32	13,66	12,04	6,74	13,92	9,8	4,52	10,8	9,06	6	111,84
Nombre de Bennes	b	2	1	3	3	2	2	3	2	1	2	2	1	24
Bois	t	1,82	2,18	3,1	3,84	3,78	3,04	4,5	3,04	1,56	2,62	2,1	1,66	33,24
Nombre de Bennes	b	1	1	2	2	2	2	3	2	1	1	1	1	19
Cartons	t	8,42	5,48	9,9	12,56	10,82	10,02	11,2	8,6	9,12	7,32	5,76	9,34	108,54
Nombre de Bennes	b	3	3	5	11	8	8	7	5	3	3	3	3	62
Gravats/Inertes	t	23,48	45,76	61,08	51,2	53,54	26,12	30,72	29,7	35,56	40,1	19,64	20,96	437,86
Nombre de Bennes	b	3	4	6	5	5	3	3	3	4	5	2	2	45
Déchets Verts	t	23,88	17,98	41,26	37,9	44,96	31,12	26,14	28,24	31,92	52,88	45,26	30,96	412,5
Nombre de Bennes	b	7	6	12	11	11	9	9	10	8	13	10	7	113
Placo-plâtre	t	2,94	2,18	1,62	2,87	2,16	2,4	2,41	1,98	4,01	2,11	1,08	1,17	26,93
Nombre de Bennes	b	2	1	2	4	4	3	4	3	6	4	2	2	37
Eco mobilier	t	10,98	9,58	14,18	13,96	16,02	14	17,54	16,32	16,9	11,98	10,36	9,12	160,94
Nombre de Bennes	b	7	7	9	9	9	9	9	10	11	8	8	6	102
Huiles moteurs	t													6,48
Huiles ménagères	t													1,508
Piles	t													0,788
DEEE	t													83,119
Bois multi rep	t	17,16	17,16	34,14	29,88	29,6	21,32	28,16	27,22	24,08	27,76	16,38	22,52	295,38
Nombre de Bennes	b	4	4	6	7	8	6	8	7	6	8	4	5	73
DDS	t													11,44
Plastiques agricoles	t													0
Menuiseries vitrées	t	0,24	0,57	1	0,35	1,33	0,28	0,89	0,79	0,23	0,94	0,18	0,69	7,49
TOTAUX	t	118,08	132,33	192,38	190,96	195,05	134,22	162,78	144,47	152,76	171,55	120,54	130,6	1949,055
Nombre de Bennes	b	33	32	48	57	53	46	53	46	45	47	34	32	526

DÉCHETTERIE LARGENTIÈRE

Déchetterie de Largentière 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Encombrants	t	13,98	34,26	23,36	28,1	29,36	17,14	23,2	22,28	31,54	28,22	36,94	31,6	319,98
Nombre de Bennes	b	4	8	6	8	7	5	7	7	9	7	9	7	84
Ferrailles	t	3,28	8,1	8,84	7,22	7,52	5,24	9,7	9,74	6,2	3,36	6,28	6,14	81,62
Nombre de Bennes	b	1	2	3	2	2	2	3	3	2	1	2	2	25
Bois	t	1,34	1,8	1,86	5,28	3,32	4,96	4,94	5,32	1,32	3,4	1,76	1,76	37,06
Nombre de Bennes	b	1	1	1	3	2	3	3	4	1	2	1	1	23
Cartons	t	2,62	4,88	2,68	7,3	6,46	4,46	5,26	9,22	4,4	6,64	2,2	5,86	61,98
Nombre de Bennes	b	1	1	1	3	3	2	3	4	2	3	1	2	26
Gravats/Inertes	t	17,04	30,58	30,28	42,26	18,82	22,38	59,7	47,36	32,48	34,12	25,74	20,38	381,14
Nombre de Bennes	b	2	3	3	4	2	2	5	5	3	3	3	2	37
Déchets Verts	t	17,18	17,04	47	37,04	24,9	25,78	15,92	25,56	31,54	35,52	28,24	14,5	320,22
Nombre de Bennes	b	8	8	17	13	9	11	7	11	10	14	12	5	125
Placo-plâtre	t	1,92	1,94	4,01	2,87	1,26	1,8	1,62	1,16		1,64	1,57	1,42	21,21
Nombre de Bennes	b	1	2	4	4	2	1	2	2		2	2	2	24
Eco mobilier	t	7,12	3,86	4,16	4,04	4,24	5,12	5,24	5,34	4,12	4,56	3,68	5,16	56,64
Nombre de Bennes	b	3	2	3	3	3	4	3	4	3	4	3	4	39
Huiles moteurs	t													3,78
Huiles ménagères	t													0,598
Piles	t													0,513
DEEE	t													50,876
Bois multi rep	t	11,06	14,34	21,66	23,64	23,24	16,98	21,94	23,6	18,8	19,98	16,18	18,66	230,08
Nombre de Bennes	b	3	3	5	6	6	4	6	7	5	6	4	5	60
DDS	t													6,902
Menuiseries vitrées	t	0,47	0,55	0,91	1,06			0,56	1,19	0,53	0,57	0,47	0,61	6,92
TOTAL	t	76,01	117,35	144,76	158,81	119,12	103,86	148,08		130,93	138,01	123,06	106,09	1558,309
Nombre de Bennes	b	24	30	43	46	36	34	39	47	35	42	37	30	443

DÉCHETTERIE COUCOURON

Déchetterie de Coucouron 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Encombrants	t	7,36	8,52	11,96	15,36	11,52	5,36	9,08	19,14	18,38	11,22	12,08	5,68	135,66
Nombre de Bennes	b	1	1	2	3	2	1	2	3	3	2	2	1	23
Ferrailles	t			6,86	11,34	4,18		9,38	5,18	8,52	8,68	4,74		58,88
Nombre de Bennes	b			1	2	1		2	1	2	2	1		12
Bois	t													0
Nombre de Bennes	b													0
Cartons	t	2,44		4,4	3,7	2,08	2,34	3,72	7,38	2,98	4,38		3,82	37,24
Nombre de Bennes	b	1		1	1	1	1	3	4	2	2		1	17
Gravats/Inertes	t		12		12			24	12	12	12		12	96
Nombre de Bennes	b		1		1			2	1	1	1		1	8
Déchets Verts	t				6,98	7,12		10,44	5,16	4,86	13,04			47,6
Nombre de Bennes	b				1	1		2	1	1	2			8
Placo-plâtre	t	0,94			1,03		0,59		1,14			1,28		4,98
Nombre de Bennes	b	1			1		1		2			2		7
Eco mobilier	t	2,46	2,8	2,18	4,26	2,6	3,56	5,24	5,2	1,14	4,48	2,46		36,38
Nombre de Bennes	b	1	1	1	2	1	2	3	3	1	2	1		18
Huiles moteurs	t													2,34
Huiles ménagères	t													
Piles	t													0,576
DEEE	t													28,694
Bois multi rep	t	6,56	6,84	11,6	6,5	10,22	12,38	15,7	14,86	9,8	9,12	6,38	5,46	115,42
Nombre de Bennes	b	1	1	2	1	2	3	3	3	2	2	1	1	22
DDS	t													1,791
Menuiseries vitrées	t										0,35	0,36		
TOTAUX	t	19,76	30,16	37	61,17	37,72	24,23	77,56	70,06	57,68	62,92	26,94	26,96	565,561
Nombre de Bennes	b	5	4	7	12	8	8	17	18	12	13	7	4	115

DÉCHETTERIE ST ÉTIENNE DE LUGDARÈS

Déchetterie de St Etienne de Lugdarès 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Encombrants	t	3,22		2,28	2,74	5,98	2,68	9,3	5,72	6,34	3,26	3,26		44,78
Nombre de Bennes	b	1		1	1	2	1	3	2	2	1	1		15
Ferrailles	t	4,66			3,56		4,88	4,42					3,84	21,36
Nombre de Bennes	b	1			1		1	1					1	5
Bois	t						1,2							1,2
Nombre de Bennes	b						1							1
Cartons	t		1,44	0,58	0,48	0,56	2,56	3,64	1,02	1,64	0,68		0,58	13,18
Nombre de Bennes	b		2	1	1	1	3	3	1	2	1		1	16
Gravats/Inertes	t													0
Nombre de Bennes	b													0
Déchets Verts	t	9,82		9,32		13,1	11,48	5,1	10,66		33,28	4,9	7,22	104,88
Nombre de Bennes	b	1		1		3	2	1	2		4	1	1	16
Placo-plâtre	t			0,75		0,68	0,59	0,99		0,96	1,3	0,57		5,84
Nombre de Bennes	b			1		1	1	2		1	2	1		9
Eco mobilier	t		1,88		1,24	1,94		2,06		1,2	2,22		2,06	12,6
Nombre de Bennes	b		1		1	1		1		1	1		1	7
Huiles moteurs	t													2,88
Huiles ménagères	t													
Piles	t													
DEEE	t													13,411
Bois multi rep	t	7,48		7,28	9,96	6,84	3,1	9,54	8,88	7,74	7,8		5,86	74,48
Nombre de Bennes	b	1		2	2	2	1	2	2	2	2		1	17
DDS	t													1,161
Menuiseries vitrées	t			0,24				0,52				0,47	0,26	
TOTAUX	t	25,18	3,32	20,21	17,98	29,1	26,49	35,05	26,28	17,88	48,54	8,73	19,56	218,4149
Nombre de Bennes	b	4	3	6	6	10	10	13	7	8	11	3	5	86

DÉCHETTERIE CROS DE GÉORAND

Déchetterie du Cros de Géorand 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Encombrants	t		14,76	3,92	11,3	11,18	4,3	14,02	8	6,24	10,04	3,66	4,32	91,74
Nombre de Bennes	b		3	1	3	3	1	4	3	2	3	1	1	25
Ferrailles	t	4,34			6,46		3,34	3,82	4,3		3,22	3,44	2,42	31,34
Nombre de Bennes	b	1			1		1	1	1		1	1	1	8
Bois	t					1,94			1,58					3,52
Nombre de Bennes	b					1			1					2
Cartons	t	0,68	0,74	0,58	0,62	0,56	1,18	1,1	1,06	1,4	1,34	0,56	1,64	11,46
Nombre de Bennes	b	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1	2	18
Gravats/Inertes	t	10,44		15,62	12,44	8,34		8,08	28,9		13,74	11,34		108,9
Nombre de Bennes	b	1		1	1	1		1	2		1	1		9
Déchets Verts	t					4,16		6,24			2,62			13,02
Nombre de Bennes	b					1		2			1			4
Placo-plâtre	t		1,32		1,03		0,59		0,58					3,52
Nombre de Bennes	b		1		1		1		1					4
Eco mobilier	t			2,06	1,34	1,34		2,8	1,64	1,42	1,24	1,58	1,5	14,92
Nombre de Bennes	b			1	1	1		2	1	1	1	1	1	10
Huiles moteurs	t													1,53
Huiles ménagères	t													0,36
Piles	t													
DEEE	t													18,397
Bois multi rep	t	4,32		8,24	7,84	8,72		13,24	7,06	6,2	7,8	3,92		67,34
Nombre de Bennes	b	1		2	2	2		4	2	2	2	1		18
DDS	t													1,695
Menuiseries vitrées	t	0,61		0,27	0,32			1		1,07	0,35		0,79	4,41
TOTAUX	t	20,39	16,82	30,69	41,35	36,24	9,41	50,3	53,12	16,33	40,35	24,5	10,67	372,152
Nombre de Bennes	b	4	5	6	10	10	5	16	13	7	11	6	5	98

PLATEFORMES DE PROXIMITÉ

Plate-forme de FABRAS 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déchets Verts	t	3,74	10,94	18,18	8,14	9,4	2,84	3,66	7,78	7,8	16,24	9,82	7,46	106
Nombre de Bennes	b	1	3	5	2	2	1	1	3	3	5	2	2	30
Gravats/Inertes	t			14,42			13,7	15,2		18,18				61,5
Nombre de Bennes	b			1			1	1		1				4
Cartons	t		1									0,62		1,62
Nombre de Bennes	b		1									1		2
Placo	t						0,01					0,61		0,62
Nombre de Bennes	b						1					1		2
TOTAUX	t	3,74	11,94	32,6	8,14	9,4	16,55	18,86	7,78	25,98	16,24	11,05	7,46	169,74
Nombre de Bennes	b	1	4	6	2	2	3	2	3	4	5	4	2	38

Plate-forme de THUEYTS 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déchets Verts	t	7,98	7,96	18,3	4,84	6,06	10,26	3,62	14,62	11,02	20,74	12,28	16,56	134,24
Nombre de Bennes	b	2	2	4	1	1	2	1	3	3	4	3	3	29
Gravats/Inertes	t			12,5		16,06		14,6			12,28		13,26	68,7
Nombre de Bennes	b			1		1		1			1		1	5
Cartons	t							2,5	2,16				7,68	12,34
Nombre de Bennes	b							1	1				1	3
Placo	t						1,53						1,24	2,77
Nombre de Bennes	b						1						2	3
TOTAUX	t	7,98	7,96	30,8	4,84	22,12	11,79	20,72	16,78	11,02	33,02	12,28	38,74	218,05
Nombre de Bennes	b	2	2	5	1	2	3	3	4	3	5	3	7	40

Plate-forme de PRADES 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déchets Verts	t	1,8	2,68	3,8	3,34	6,28	3,74		3,12	5,26	5,98	6,18	6,66	48,84
Nombre de Bennes	b	1	1	1	1	1	1		1	2	2	2	2	15
Gravats/Inertes	t	11,2				10,52					11,88			33,6
Nombre de Bennes	b	1				1					1			3
Cartons	t					6,16					2,52			8,68
Nombre de Bennes	b					1					1			2
Placo	t													0
Nombre de Bennes	b													0
TOTAUX	t	13	2,68	3,8	3,34	22,96	3,74	0	3,12	5,26	20,38	6,18	6,66	91,12
Nombre de Bennes	b	2	1	1	1	3	1	0	1	2	4	2	2	20

Plate-forme de MONTPEZAT 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déchets Verts	t		15,74	10,18	4,46	15	5,62	3,98	6,32	3,54	5,54	11,96	17,76	100,1
Nombre de Bennes	b		2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	2	15
Gravats/Inertes	t													0
Nombre de Bennes	b													0
Cartons	t	0,94								0,92			1,08	2,94
Nombre de Bennes	b	1								1			1	3
Placo	t													0
Nombre de Bennes	b													0
TOTAUX	t	0,94	15,74	10,18	4,46	15	5,62	3,98	6,32	4,46	5,54	11,96	18,84	103,04
Nombre de Bennes	b	1	2	2	1	2	1	1	1	2	1	1	3	18

Plate-forme de VESSEAU 2025

	U	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déchets Verts	t		17,98	14,22	7,8	8,18	7,18		8,58	6,24	3,72	18,88	7,46	100,24
Nombre de Bennes	b		3	3	2	2	2		3	1	1	3	1	21
Gravats/Inertes	t						13,04							13,04
Nombre de Bennes	b						1							1
Cartons	t													0
Nombre de Bennes	b													0
Placo	t						0,88							0,88
Nombre de Bennes	b						1							1
TOTAUX	t	0	17,98	14,22	7,8	8,18	21,1	0	8,58	6,24	3,72	18,88	7,46	114,16
Nombre de Bennes	b	0	3	3	2	2	4	0	3	1	1	3	1	23

GLOSSAIRE

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, permet d'assister les collectivités publiques, de les accompagner et de les conseiller pour des projets importants et structurants.

Andain : Mise en tas longs et hauts des déchets verts afin de faciliter leur retournement (contrôle de l'apport en eau et en air) donc de leur décomposition dans un processus de compostage.

Apport volontaire : Mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés, en vue de leur recyclage, dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics.

Biogaz : Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.

CdT : Centre de tri des collectes sélectives.

CS (Collecte Sélective) : Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, papiers, verre)

CSR : Combustible Solide de Récupération.

DAE : Demande d'Autorisation d'Exploiter. Dossier à monter (y compris étude d'impact, étude de dangers, étude de sols, ...) dans le cadre des installations ICPE soumises à autorisation préfectorale.

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux, ex. : seringues, aiguilles, compresses usagées, ...

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DDS : Déchets Diffus Spécifiques, ex. : peintures, produits phytosanitaires, ...

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou accumulateur.

DIB : Déchets Industriels Banals.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets des collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Déchets ultimes : Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992). Depuis juillet 2002, seul le déchet ultime peut être mis en décharge.

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires tels les briques de jus, de lait, de crème...

EMR : Emballages Ménagers Recyclables, ils désignent tous les emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts, ...)

Energie fossile : Énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques.

EPCI : Établissements Publics de Coopération, regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, d'agglomération, de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, de communes et mixtes sont des EPCI.

Exutoire : Un exutoire en matière de déchets est un lieu de traitement (incinérateur, centre d'enfouissement, usine de recyclage, unité de valorisation énergétique, ...) des déchets.

Incinération : Méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère 3 sortes de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées.

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la Préfecture et celles soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de déchets.

ISD : Installation de Stockage de Déchets, installation d'élimination des déchets par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre et qui respecte la réglementation en vigueur pour ces installations. Les installations de stockage sont aussi couramment dénommées décharges, Centre de Stockage (CSD) ou Centre d'enfouissement Technique (CET). On distingue :

- Les ISDND : Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (anciennement CET de classe 2) qui accueillent les déchets dits ultimes non dangereux (OM, refus de CS, OE, DIB, ...)
- Les ISDD : Installations de Stockage des Déchets Dangereux (anciennement CET de classe 1) qui accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées...)
- Les ISDI : Installations de Stockage des Déchets Inertes (anciennement CET de classe 3) qui accueillent les déchets inertes (gravats).

PJM : Papiers, Journaux, Magazines

Lixiviats : eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. A caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

Méthanisation : Traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques. C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.

OE : Objets Encombrants ou monstres, déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (gros électroménagers, meubles, ...)

OM : Ordures Ménagères, déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés, les OMA sont constituées des ordures ménagères résiduelles et des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, papiers,...), issus de l'activité domestique des ménages et des activités économiques (déchets collectés dans les mêmes conditions que ceux issus de l'activité domestique).

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles, part des ordures ménagères collectées en mélange, après la collecte sélective.

PAM : Petits Appareils Ménagers, l'un des 4 flux de DEEE, ex. : télécommandes, mixeurs, ...

PCC : Papiers Cartons Complexés (anciennement ELA)

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

PCNC : Papiers Cartons Non Complexés (anciennement EMR)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité, matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bisons, ...

PET : Polyéthylène Téréphtalate, matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes, recyclable en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, ...

Recyclage : Retraitement de matériaux ou de substances contenues dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

Refus du centre de tri : ils correspondent à des matériaux souillés ou à des erreurs de tri des habitants. La majorité de ces refus sont assimilables aux OM et sont donc enfouis en ISDND.

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Elargie du Producteur.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Traitement : Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.



**Z.I Lucien AUZAS
870, rue des Mouliniers
07170 LAVILLEDIEU
Tél. 04 75 94 33 57**

www.sidomsa.net